2018-2019
Master 1
Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Langues régionales en bibliothèques de lecture publique

Quels objectifs, quelle place et quelle gestion ?

Jeanneau Célestine

Sous la direction de Mme Valérie Neveu

Membres du jury
Valérie Neveu |Directrice de mémoire
Véronique Sarrazin | Deuxième correctrice

Soutenu publiquement le :
24 Juin 2019

université angers

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.

REMERCIEMENTS

Je remercie Mme Valérie Neveu, ma directrice de mémoire pour son écoute, ses conseils avisés et sa bienveillance.

Je remercie les bibliothécaires qui ont pris le temps de compléter le questionnaire que je leur ai envoyé, ce qui m'a permis d'avoir de précieuses informations, ainsi que les autres professionnels qui ont répondu à mes interrogations.

Je remercie mes camarades de master pour leur amitié, leur soutien, leur aide. Merci pour les moments d'échanges que nous avons eus qui m'ont aidée à avancer et progresser.

Je remercie ma famille, mes parents, sœurs et frère, pour leur présence, leur patience, leur soutien et leurs encouragements.

Sommaire

INTRODUCTION

I. Les fonds en langue régionale dans les bibliothèques municipales
- A. Etat de la recherche : un manque à pourvoir
  - 1) Une problématique peu étudiée
  - 2) Des fonds en langue régionale plus orientés vers l'étude et le patrimoine
- B. Comment s'insèrent ces fonds ?
  - 1) Mise en place d'un questionnaire pour trouver des sources
  - 2) Insertion institutionnelle des langues régionales
    - a) Statut légal des langues régionales
    - b) Situation des langues régionales en France
    - c) Question de la Charte européenne
  - 3) Insertion dans un réseau historique, culturel et municipal
    - a) Historique des fonds en langue régionale
    - b) Partenariats
    - c) Rapport à la tutelle
    - d) Rapport au lectorat
    - e) Influence sur le travail d'un bibliothécaire
    - f) Des fonds légitimes ?
- C. Bibliothéconomie des fonds de lecture publique en langue régionale
  - 1) Etats des lieux des fonds en langue régionale
  - 2) Des politiques documentaires inexistantes ?
  - 3) Acquisitions
    - a) Budgets
    - b) Circuit du document
  - 4) Catalogage
  - 5) Mise à disposition des fonds
    - a) En rayon
    - b) Une visibilité en ligne limitée
  - 6) Comment faire vivre un fonds en langue régionale ?
  - 7) Une conservation et un désherbage problématiques
  - 8) Circulation dans le réseau
    - a) Le réseau municipal ou intercommunal
    - b) Rapports avec la bibliothèque départementale

II. Bibliographie
- A. Cadre légal et situation des langues régionales
- B. Etudes sur les bibliothèques

III. Etude de cas
- A. L'exemple de la bibliothèque des Champs libres à Rennes
  - 1) Présentation de la structure et de son intérêt
  - 2) Les fonds en langue régionale
    - a) Politique documentaire et acquisitions
    - b) Visibilité des fonds
    - c) Des fonds utilisés ?
- B. L'exemple de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine
  - 1) Présentation de la structure et de son intérêt
  - 2) Les fonds en langue régionale

CONCLUSION

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ANNEXE

Introduction

Au début de l'année, je pensais faire mon mémoire sur les bibliothèques en Polynésie française. Ce qui m'intéressait particulièrement était d'une part la question de l'espace, comment construire des bibliothèques, faire circuler les livres dans un territoire composé d'archipels. D'autre part, la présence de deux langues officielles : le tahitien et le français. Ce projet ne s'est pas révélé faisable dû au manque de sources et d'études professionnelles à ce sujet, conjugué à l'impossibilité de me rendre sur place. Cependant l'idée d'étudier les bibliothèques proposant des fonds dans deux langues est restée, et m'a conduite à établir ce sujet.

Le « Rapport du Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne (2013) - Ministère de la Culture » présente un état des lieux des langues régionales les plus couramment parlées en France. Parmi elles on trouve l'occitan, les langues d'oïl, l'alsacien, le breton, le catalan, le corse et le basque. Le nombre de locuteurs de ces langages diffère et séparément, ils représentent une partie infime de la population française. Cependant l'attachement envers ces langues est fort, elles sont considérées comme faisant partie de la culture, du patrimoine des régions où elles sont parlées. L'enjeu de transmission de ces langues dans le but de les faire perdurer est important pour les locaux, il est également repris par l'Etat qui s'implique pour les promouvoir. Les bibliothèques étant un acteur de promotion et diffusion de la culture sont concernées par ces politiques sectorielles.

Dans cette étude je n'aborderai que les langues territoriales en métropole. L'arabe dialectal, l'arménien occidental, le berbère, le judéo-espagnol, le romani et le yiddish seront exclus, ainsi que les langues régionales d'outre-mer. J'ai choisi de me concentrer sur les fonds orientés vers la lecture publique. Les fonds d'étude et patrimoniaux seront évoqués mais ne constitueront pas le cœur de mon étude.

L'enjeu de cette étude est de déterminer quelle place ont les fonds en langue régionale en bibliothèque aujourd'hui, pour quelles raison ils sont présents et la façon dont ils sont gérés. Il est question de voir s'ils diffèrent des fonds en français ; si oui, de quelles manières et ce qu'impliquent ces divergences.

Dans un premier temps, je vais brièvement présenter l'état de la recherche sur ce sujet. Par la suite, il est essentiel de définir le contexte de sujet. Cela passe par une mise au point sur le statut légal des langues régionales, ainsi qu'une tentative de rendre compte de leur situation actuelle. Puis, en se tournant davantage vers les bibliothèques je m'interrogerai sur l'origine de la présence des fonds en langue régionale, leur existence aujourd'hui, avec les différentes relations qui se créent autour d'eux (partenaires, tutelles, lectorats…). Enfin, je m'intéresserai à la bibliothéconomie de ces fonds.

Pour la seconde partie de ce mémoire, j'ai choisi d'étudier la bibliothèque des Champs libres à Rennes. Cet établissement se trouve dans une région qui a une forte identité historique et culturelle. Je trouvais cela pertinent de me tourner vers une bibliothèque ancrée dans un espace marqué, pour lequel on peut supposer une forte revendication de la langue régionale. De plus, de par sa situation linguistique historique la présence, ou non, de fonds en langue régionale dans cette ville peut revêtir un caractère engagé. Finalement, je reviendrai rapidement sur le cas de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine afin de compléter l'étude des Champs libres, et voir par cette occasion si c'est une bibliothèque représentative de ce qui se fait dans le département ou si elle est à part.

I. Les fonds en langue régionale dans les bibliothèques municipales

A. Etat de la recherche : un manque à pourvoir

1) Une problématique peu étudiée

Pour commencer, j'aimerais exposer ce qui est fait concernant les fonds en langue régionale en BM aujourd'hui. Pour avoir des informations sur le sujet, connaître les prescriptions, les conseils et directives qui pourraient être en place ainsi que les problématiques existantes, j'ai procédé à un dépouillement des revues professionnelles : *Bibliothèque(s), le Bulletin des Bibliothèques de France* (BBF). J'ai également recherché sur des bases de données telles que Pascal et Francis, Isidore, Cairn, Persée. Pour rechercher des monographies j'ai consulté le catalogue du Sudoc et celui de la BnF.

J'ai rapidement constaté qu'il y avait peu d'ouvrages sur mon sujet. La plupart des sources qui le traitent sont des articles. A travers la documentation en ligne de l'ENSSIB j'ai également pu avoir accès à des mémoires d'élèves conservateurs qui abordent la thématique du bilinguisme, particulièrement de langue régionale. J'ai été surprise par le manque d'information sur ce sujet. Le fait qu'il ne soit pas ou peu abordé m'a conduite à me poser des questions. Pourquoi cette absence de recherche ? Comment s'organisent les bibliothèques s'il n'y a pas de consigne ou formation nationale ? Quelle est l'histoire de ces fonds et bibliothèques, quel avenir les attend ? Quelles évolutions à venir pour cette question, quels enjeux pour les bibliothèques et bibliothécaires ?

2) Des fonds en langue régionale plus orientés vers l'étude et le patrimoine

J'ai pensé nécessaire de faire un point sur les bibliothèques contenant des fonds en langue régionale, pour savoir si elles sont nombreuses, où elles se situent et quels types de documents elles offrent. Sur les conseils de ma directrice de mémoire, j'ai consulté le CCFr (Catalogue Collectif de France), j'ai utilisé les filtres « Fonds local » et « Fonds régional » afin d'avoir la liste des bibliothèques possédant ces fonds. J'ai ensuite regardé une par une les descriptions de ces fonds. Dans un premier temps, j'ai prêté attention aux langues qui composent ces fonds afin de savoir s'il y avait des ouvrages en langue régionale. Dans un second temps, j'ai regardé la description elle-même, en cherchant quels types d'ouvrages composent ces fonds en langue régionale.

La recherche indique qu'il existe en France métropolitaine 724 fonds et sous-fonds relevant des fonds locaux ou régionaux. Or, les résultats de cette recherche sont disproportionnés selon les régions. En effet de nombreuses listes de fonds apparaissent en Occitanie, 47 résultats sont donnés pour cette région autour de Toulouse, 23 fonds pour Montpellier, environ 54 pour l'Alsace et la Lorraine. En revanche, en ce qui concerne la Bretagne, seulement 8 fonds ressortent plus deux autres à Nantes[1]. Cette disparité interroge : est-elle le fruit d'une différence de traitement et de conservation des documents ou traduit-elle simplement un manque de signalement des fonds locaux et régionaux ?

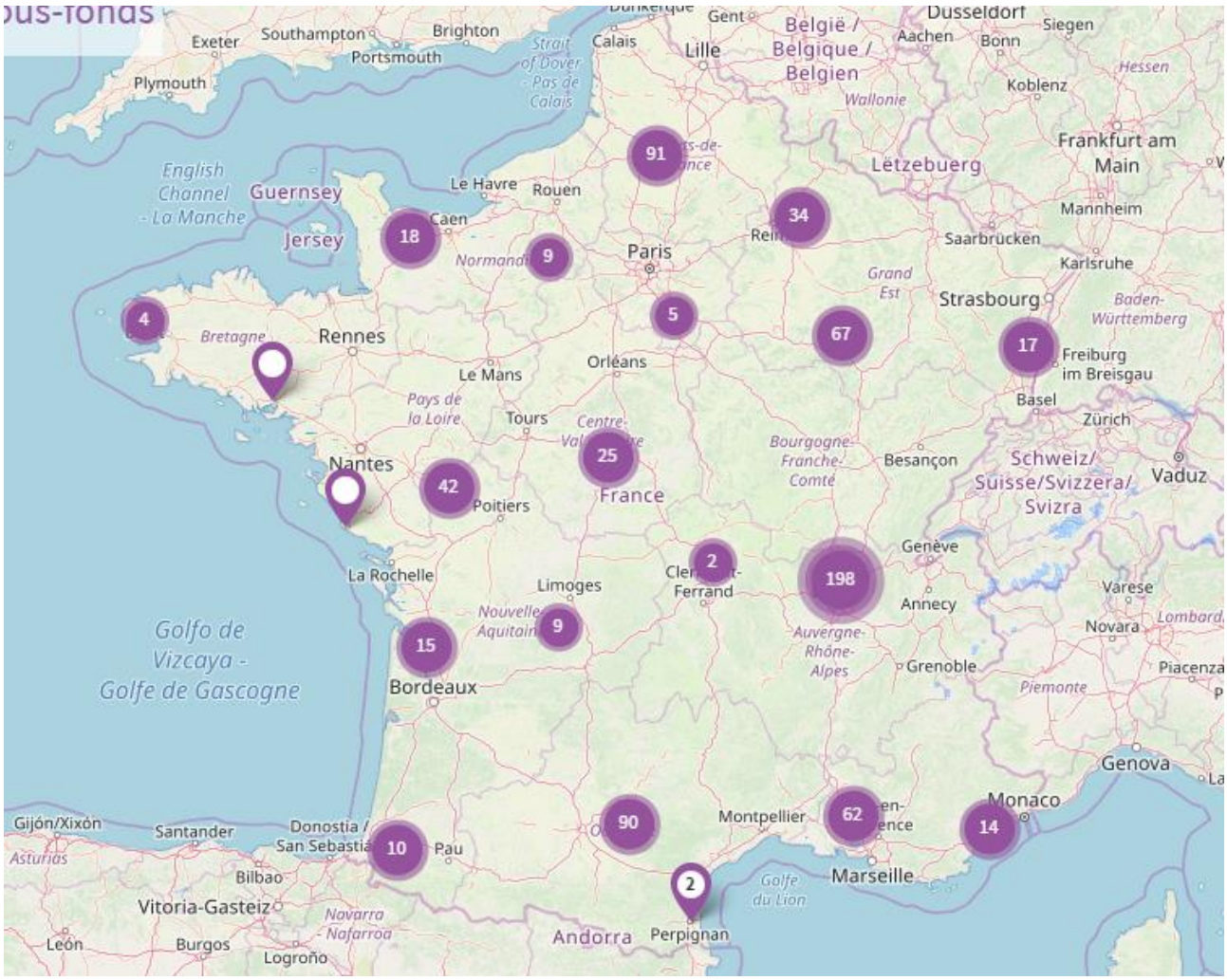

Carte 1 – Répartition des fonds et sous-fonds locaux et régionaux en France

[1] Bibliothèque nationale de France CCFr, « CCFr | Recherche bibliothèques », consulté le 15 avril 2019, https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_search_result_cartography.

Les descriptions faites sont aussi surprenantes. Certaines sont assez classiques et descriptives sans entrer dans le détail, on peut ainsi lire : « Fonds riche des productions des ateliers d'imprimerie de Bretagne (y figurent notamment les premières impressions briochines dont celle de Guillaume Doublet), des auteurs briochins ou régionaux, des éditions historiques classiques, des grands travaux linguistiques. Intéressant fonds de langue bretonne[2] ».

Mais d'autres sont flous et ne permettent pas de comprendre les types de documents contenus dans les fonds des bibliothèques.

En étudiant ces descriptions, j'ai remarqué que la plupart des ouvrages mis en avant étaient des documents de types patrimoniaux ou encyclopédiques. J'y ai vu deux possibilités : soit les bibliothèques ne pensent pas à signaler leurs ouvrages de lecture publique qui ne sont pas en langue française, soit c'est parce que ces documents ne sont pas classés et rangés dans le fonds local ou régional mais fondus avec les autres. Le fonds local de la bibliothèque de Beauvais est ainsi décrit : « Le fonds régional regroupe des ouvrages sur Beauvais, sur l'Oise et sur la Picardie. L'Oise y est particulièrement bien représentée.

On trouve des ouvrages d'histoire, de géographie, d'économie, d'art et de littérature, de nombreuses revues locales sur Beauvais ainsi que les productions des Sociétés savantes.

Langue(s) Français, Latin, Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, Portugais »[3]. Cette description du fonds régional ne fait pas état d'ouvrages en picard qui est la langue régionale de la région. Pourtant, en visitant le catalogue de la bibliothèque, dans l'accès rapide « fonds régional » en utilisant le filtre de langue la proposition « pic » (pour picard) on obtient un résultat de 18 ouvrages[4]. Le nombre peut sembler insignifiant pour nécessiter le signalement de son existence, cependant le nombre de documents en allemand, italien ou espagnol est moindre alors que ces langues sont signalées comme constitutives du fonds.

---

[2] CCFr, Bibliothèque André Malraux de Saint-Brieuc, Fonds local, description du contenu : https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/003425 consulté le 12/04/19 à 15h19

[3] « CCFr | Fonds et sous-fonds : Fonds régional », CCFr, consulté le 15 avril 2019, https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/servlet/ViewManager?menu=public_menu_view&record=rnbcd_fonds:FONDS:4590&setCache=sourcetable&fromList=true.

[4] Médiathèque Beauvaisis, « 'Fonds régional' : ouvrages en picard », Médiathèques Beauvaisis, consulté le 15 avril 2019, http://mediatheques.beauvaisis.fr/in/faces/browse.xhtml?queryid=88e6a459-5e3b-4a5d-bbe5-1e72a479e520&query=TypDomaine_s%3AFR&facetClause=%2BCodeLanguage%3Apic%3B&sort=DateOfPublicationSearch_date_DESC&pageNo=1&pageSize=20&view=grid&queryDisplay=%27Fonds+r%C3%A9gional%27&filter=.

Une autre difficulté que j'ai rencontrée est le mélange de fonds de différents types de bibliothèques. Il y avait des bibliothèques municipales ou départementales mais également des fonds d'archives ayant appartenu à des bibliothèques, des bibliothèques de musées et des fonds privés. De plus, comme j'ai l'ai dit plus tôt, les langues des fonds ne sont pas toujours précisées, il n'est possible de savoir s'il y a des documents en langue régionale qu'en se rendant sur le site de la bibliothèque. Cette difficulté est accentuée par le fait qu'il n'y ait pas de filtre de langue ou de dialecte. Pour trouver les fonds il est nécessaire d'étudier une à une les descriptions des fonds et sous-fonds proposés, ce qui peut prendre du temps.

B. Comment s'insèrent ces fonds ?

Dans un second temps, il est nécessaire de présenter le contexte historique et légal des langues régionales en France afin de pouvoir comprendre le cadre dans lequel s'inscrivent lesdits fonds et de percevoir les enjeux qui peuvent se cacher derrière leur existence et leur gestion.

1) Mise en place d'un questionnaire pour trouver des sources

Devant la difficulté de trouver des sources directes, j'ai décidé de créer un questionnaire à envoyer à diverses bibliothèques possédant des fonds en langues régionales, dans différentes régions de France afin d'obtenir un panorama non-spécifique. Cette démarche avait plusieurs objectifs Le premier était de combler les manques de la recherche actuelle en dressant un état actuel des bibliothèques avec des fonds en langues régionales. Il fallait pouvoir distinguer un historique de création des fonds ainsi qu'une description de ceux-ci, étudier les circuits de circulation du livre. Il visait aussi à connaître plus en détails les publics de ces fonds particuliers, savoir si les pouvoirs publics ont une influence dans la création et gestion de ces fonds.

Ce questionnaire interroge les bibliothécaires sur l'origine de leurs fonds en langue régionale, à quand remonte leur création, qui en est à l'origine. Il cherche à comprendre le fonctionnement de ces fonds, les moyens dont disposent les professionnels pour les accroître, la façon dont ils les développent et mettent en valeur. Je les ai également questionnés sur les partenariats qui sont les leurs et les publics des fonds en langues régionales. J'ai reçu dix réponses à ce questionnaire de bibliothèques appartenant à des villes de tailles variées, ayant donc des moyens et fonds différents eux aussi. Deux autres établissements m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas compléter le document car il n'était pas pertinent par rapport à leurs fonds. Ils m'ont malgré tout indiqué quelques informations essentielles.

Les bibliothèques figurant dans cette étude sont les bibliothèques des villes d'Aubenas, de Bastia, Bayonne, Béziers (médiathèque André Malraux), Biarritz, Colmar (Pôle Média Culture Edmond Gerrer), Limoges (Bibliothèque Francophone Multimédia), Montélimar (médiathèque intercommunale), Poitiers (médiathèque François Mitterand), Rennes (Les Champs libres), Strasbourg (André Malraux), Vannes (médiathèque du Palais des Arts). Il est fait état de neuf langues régionales : les dialectes d'Alsace, le basque, le breton, le corse, le gallo, le gascon, l'occitan, le poitevin ainsi que le poitevin-saintongeais et enfin le provençal.

2) Insertion institutionnelle des langues régionales

a) Statut légal des langues régionales

La Délégation à la langue française et aux langues de France définit les langues de France comme étant des « langues régionales ou minoritaires parlées par des citoyens français sur le territoire de la République depuis assez longtemps pour faire partie du patrimoine culturel national, et ne sont langue officielle d'aucun Etat [5]». Les langues régionales sont décrites comme étant « parlées sur une partie du territoire national depuis plus longtemps que le français[6] », elles se distinguent ainsi des langues « non-territoriales » qui ont été introduites et diffusées en France, faisant donc partie de son patrimoine culturel à condition qu'elles ne soient pas les langues officielles d'autres Etats.

La loi constitutionnelle du 25 juin 1992 a ajouté à l'article 2 de la Constitution un alinéa : « la langue de la République est le français ». Cela a été repris dans l'article 1er de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française : « langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. [7]» Ainsi, le français est la langue qui se doit d'être utilisée pour l'enseignement, la communication, au sein des services publics, dans la sphère publique en général. La langue officielle est considérée comme « le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie [8]».

[5] Délégation générale à la langue française et aux langues de France, « Les langues de France: un patrimoine méconnu une réalité vivante » (Ministère de la culture et de la communication, 2008).
[6] Ministère de la culture et de la communication, « Valorisation des langues de France » (Ministère de la culture et de la communication, s. d.).
[7] Délégation générale à la langue française et aux langues de France, « Référence 2014 L'emploi de la langue française : le cadre légal » (Ministère de la culture et de la communication, 2014).
[8] Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Cela semble laisser peu de place pour l'utilisation quotidienne et publique d'autres langues. Cependant, l'usage des langues régionales n'est pas proscrit mais, il apparait comme un second choix après le français qui a un « usage obligatoire, mais non exclusif », ainsi les langues régionales sont « [autorisées] dans tous les domaines, y compris dans les services publics comme traduction du français[9] ». La référence de 2014 sur l'emploi de la langue française indique également que certaines dérogations sont possibles « pour l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ainsi que pour certaines écoles spécialisées[10] ». Les langues régionales ne sont pas réellement encadrées par des lois précises. Elles cohabitent à côté du français dans certains panneaux indicateurs de noms de rue ou d'agglomération. Elles sont présentes lors d'activités culturelles, dans des bibliothèques, dans certaines écoles.

En ce qui concerne l'enseignement en langue régionale, il a débuté par la loi n°51-46 du 11 janvier 1951. Cette loi a organisé les niveaux du cursus scolaire et précisé quelles langues régionales étaient concernées : le breton, le catalan, la langue occitane et le basque à cette époque. Cela a été ensuite élargi à d'autre langues régionales : le corse en 1974, puis le tahitien en 1981 et aux dialectes d'Alsace en 1988. En 1991 et 1992 les langues des pays mosellans et langues mélanésiennes ont pu être enseignées et enfin le créole en 2002[11].

Les écoles françaises bilingues en langue régionale ont commencé à voir le jour au début des années 1970 dans diverses régions. Les enseignements sont uniquement en langue régionale en maternelle, le français est introduit dans les cours à partir du primaire afin que les élèves soient véritablement bilingues[12].

---

[9] Délégation générale à la langue française et aux langues de France, « Les langues de France: un patrimoine méconnu une réalité vivante ».
[10] Délégation générale à la langue française et aux langues de France, « Référence 2014 L'emploi de la langue française : le cadre légal ».
[11] Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, « Bilinguisme basque / français », consulté le 16 avril 2019, http://web64.ac-bordeaux.fr/index.php?id=1479.
[12] Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques.

b) Situation des langues régionales en France

Premièrement, il est essentiel de faire un point sur les différentes langues régionales. Pour cette partie je m'appuierai essentiellement sur des documents de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Le recensement de 1999 effectué par l'Observatoire des pratiques linguistiques a permis de comptabiliser plus de 75 langues régionales en métropole et en outre-mer. Ces langues sont le basque, le breton, le catalan, le corse, les dialectes allemands d'Alsace et de Moselle, le flamand occidental, le francoprovençal, les langues d'oïl, les langues d'oc ou occitan et les parlers liguriens[13].

Le même recensement indique qu'à cette époque, 26% des adultes vivants en France avaient pratiqué au cours de leur enfance une langue autre que le français, ce qui est une part non-négligeable. Ces locuteurs sont ensuite détaillés, ils sont 660.000 à parler des dialectes alsaciens, 610.000 à échanger en occitan, 580.000 en langues d'oïl et 290.000 en breton. Il est difficile d'avoir les chiffres exacts pour chaque dialecte étant donné que certains se déclinent en de nombreuses variations selon les aires géographiques, de plus, ils sont alors parlés par très peu de personnes. Ils ont donc été regroupés pour ce recensement dans des groupes plus généraux. Une enquête de 2011 faite par l'Institut national d'études démographiques (INED) nous apprend que 86% des personnes interrogées parlent exclusivement le français. Ce pourcentage arrive à 93% pour les personnes nées ou élevées en métropole[14]. On perçoit déjà une baisse de la connaissance de langues régionales.

[13] Délégation générale à la langue française et aux langues de France, « Les langues de France: un patrimoine méconnu une réalité vivante ».
[14] Ariane Nicolas, « Combien de Français parlent vraiment une langue régionale ? », Franceinfo, 15 juin 2015, https://www.francetvinfo.fr/societe/combien-de-francais-parlent-vraiment-une-langue-regionale_952677.html.

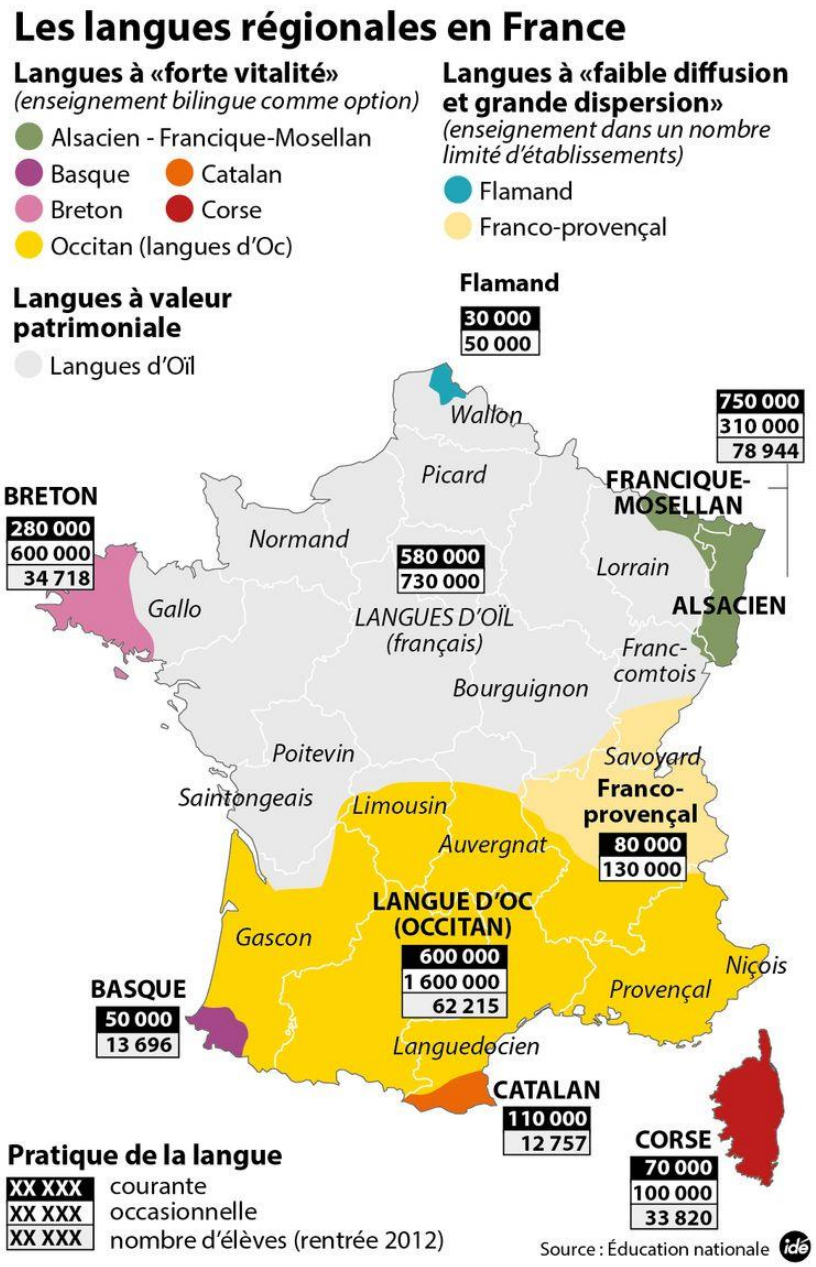

Carte 2 – Localisation et nombre de locuteurs des langues régionales en France

Cependant ces chiffres sont à prendre avec du recul. Une étude locale réalisée par l'Insee en Corse, indique que 90 000 personnes, environ 45% de la population adulte de l'île, assurent converser dans leur langue régionale avec leur entourage. Or le collectif Parlemu Corsu dit à ce sujet que : « s'il y a 50 000 personnes qui parlent bien le corse, au quotidien, cela serait déjà bien[15] ». L'Office pour la langue et la culture d'Alsace fait un constat similaire. Leur étude estime que 42% d'alsaciens « parlent » leur dialecte alors que le recensement de 1999 signalait que 62% d'habitants le « maîtrisaient ». Il est donc difficile de savoir avec exactitude combien de français pratiquent réellement une langue régionale puisque les déclarations faites et la pratique ne sont pas toujours en accord.

Afin de connaître les langues qui sont sur son territoire, l'Etat a créé en 1999 l'Observatoire des pratiques linguistiques, qui a pour but de rendre compte de « la situation linguistique de la France à travers les pratiques langagières concrètes[16]. » La volonté de prendre acte et préserver les langues régionales a été répétée par la création en octobre 2001 de la Délégation à la langue française et aux langues de France. Les objectifs de cette délégation qui appartient au ministère de la culture et de la communication est de « soutenir et valoriser les langues de France, [aider] à l'édition dans et sur les langues de France, [soutenir] les secteurs où la langue est un vecteur de la création, [ancrer] les langues de France dans la modernité à travers les nouvelles technologies de l'information, [mettre] en évidence l'implication réciproque de la langue et de la culture dans une société en mouvement[17] ». Un site internet est dédié à cet effet, il s'agit du www.dglf.culture.gouv.fr. Il est possible de trouver les recensements, enquêtes et dossiers qui ont été faits, ainsi que des numéros de *Langues et cité*, le Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques.

[15] Nicolas.
[16] Délégation générale à la langue française et aux langues de France, « Les langues de France : un patrimoine méconnu une réalité vivante ».
[17] Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

L'étude de deux mémoires étudiants m'a aidée à discerner un bref historique de l'édition en langue régionale. Il faut savoir que l'édition dans ces langues est ancienne et remonte au Moyen-Age pour certaines œuvres. Le plus vieux texte en breton, par exemple, qui est conservé à l'université de Leiden aux Pays-Bas date de 800[18], il s'agit d'un traité médicinal. Malgré leur ancienneté ces langues n'ont pas été majoritaires dans la production écrite. Elles ont surtout été utilisées à l'oral, tandis qu'au fil du temps le français s'est imposé comme langue de l'écrit nationale pour l'écrit aussi bien que pour l'oral. C'est à la fin des années 1960, début des années 1970 que commence une revendication de ces langues[19]. Les natifs des régions qui leur sont associées protestent pour que leur dialecte soit reconnu, protégé, qu'on aide à sa diffusion. S'en est suivit un renouveau culturel, l'édition en langue régionale a progressé. D'autres facteurs ont permis cet essor. Pour le basque, la démocratie espagnole déclarée en 1975 a été un moteur essentiel. Il était interdit à la population locale de parler basque en public, la sortie du régime fasciste a ouvert la porte à l'expression libre dans leur dialecte, ce qui a stimulé les locuteurs basque du côté français. En 1976, c'était 50 livres qui étaient publiés, ce chiffre a progressé pour arriver à 500 en 1985[20]. Ces publications sont en grande partie orientées vers l'éducation, ce sont des livres scolaires, de linguistique ainsi que de la littérature enfantine[21]. Bien qu'il y ait davantage de titres publiés ceux-ci le sont en faibles tirages, ce qui traduit la fragilité de l'édition à cette époque, en 1987. L'essor de l'édition en langue régionale est le fruit de plusieurs facteurs régionaux, nationaux et continentaux.

[18] Bernez ROUZ, « [Item ad gwaedgou, caes scau, caes...] », *Ouest-France*, 22 janvier 2017, Actu Auray_13.
[19] Isabelle Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne » (Institut culturel de Bretagne, 1992).
[20] Marie-Pierre Iturrioz, « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne », Mémoire d'étude (Villeurbanne: enssib, 1987), https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63589-la-politique-d-acquisition-et-de-gestion-des-ouvrages-en-langue-basque-a-la-bibliotheque-municipale-de-bayonne.pdf.
[21] Iturrioz.

Pour connaître l'état actuel de l'édition en langue régionale, j'ai étudié les données de 2017 de *l'Observatoire du dépôt légal*. Premièrement, je pense qu'il est important de préciser que 1 éditeur sur 3 est situé en Île-de-France et que c'est là que sont produits 2/3 des livres. Après, ce sont les régions d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie qui publient le plus, à raison de 9% de déposants et 5% de dépôts chacune. Ensuite ce sont les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Nouvelle-Aquitaine avec toutes deux 4% des dépôts[22]. Ces chiffres nous montrent que la plus grosse partie des éditions se fait en région parisienne, lieu de centralisation du pouvoir politique, mais aussi capitale économique et culturelle importante dans le rayonnement de la France et de la culture française. De plus cette région ne possède pas de langue régionale, ce qui peut expliquer pourquoi l'édition en langue régionale n'est pas une priorité. Il faut aussi rappeler tout simplement que la majorité des français ne parlent pas de langue régionale.

L'Observatoire du dépôt légal indique que la première langue de publication est le français, suivi par l'anglais puis par le breton qui dépasse pour la première fois l'espagnol. Il est souligné que les publications en breton sont en augmentation contrairement aux autres publications en langue régionale comme l'occitan, le basque ou le corse qui sont en baisse[23].

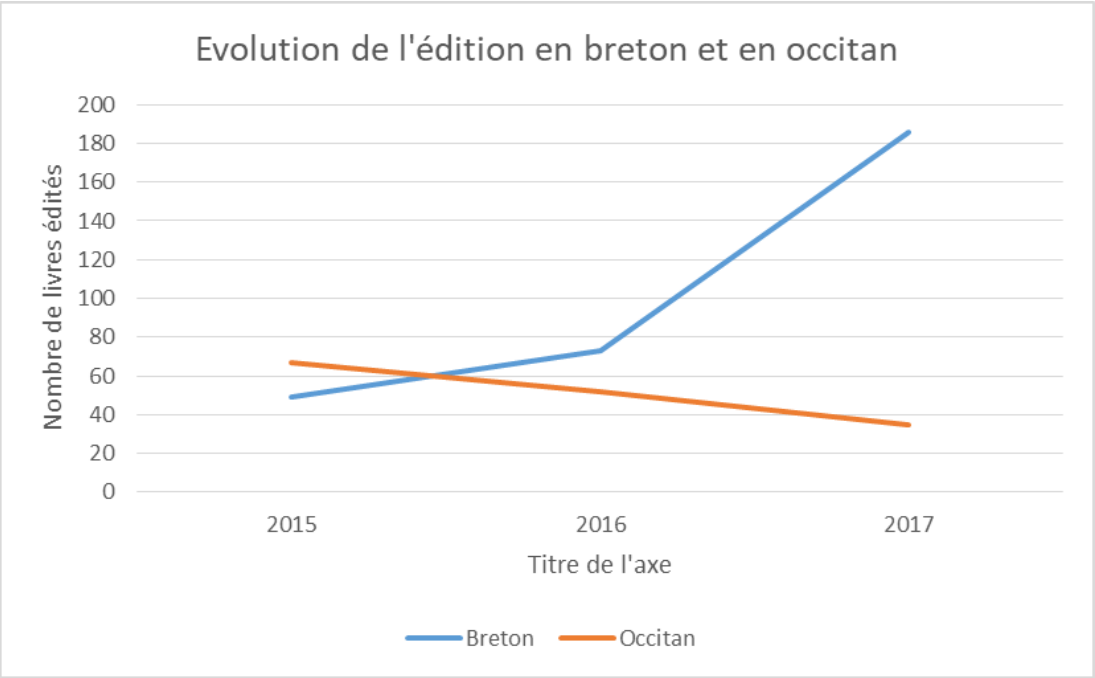

Graphique 1 – Evolution de l'édition en breton et en occitan entre 2015 et 2017

[22] Bibliothèque nationale de France, « Observatoire du dépôt légal, données 2017 », 2017, http://www.bnf.fr/documents/dl_observatoire_2017.pdf.
[23] Bibliothèque nationale de France.

Il peut paraître surprenant de constater que les publications en breton sont les plus nombreuses alors qu'il ne s'agit pas de la langue le plus répandu. Il faut noter que pour les langues basques et le catalanes, la majorité des structures éditoriales se situe en Espagne. Aux Pays basque espagnol c'est environ 900 titres qui sont publiés chaque année. En ce qui concerne le catalan, ce serait 5 000 titres par an, soit à peu près 12% de l'édition en Espagne[24]. La forte édition dans ces langues en Espagne peut expliquer pourquoi il n'y a pas plus d'offre dans ce domaine en France les concernant. Pour ce qui concerne les langues d'Alsace et de Moselle, nombres d'auteurs sont publiés en allemand standard.

J'ai trouvé intéressant de noter que 16% des éditeurs sont des associations[25], étant donné qu'un certain nombre d'éditeurs en langue régionale sont des éditeurs associatifs.

Les langues régionales sont régulièrement présentes dans l'actualité, notamment locale ce qui montre qu'elles sont toujours utilisées. Il est même possible de dire qu'il y a une volonté de faciliter leur usage et les faire perdurer. La création de l'application AnySoftKeyboard, qui est un clavier prédictif pour écrire en alsacien sur smartphone, a été financée par le ministère de la Culture et de la communication par exemple[26]. Dans ce cas l'initiative était soutenue par l'Etat, mais parfois les langues régionales peuvent amener des conflits en se dissociant de ce qui est fait en français. En novembre 2018, la cours d'appel de Rennes a permis à des parents d'appeler leur enfant Fañch graphié avec un tilde[27]. Cela leur avait été refusé dans un premier temps car le tilde n'est pas reconnu dans la langue française et que cela serait contre la volonté de l'Etat qui est de « maintenir l'unité du pays et l'égalité sans distinction d'origine[28] » selon le juge. Cependant, la Cour d'appel a jugé que le tilde est parfois utilisé et que le prénom ainsi orthographié n'enfreint pas les principes de rédaction en langue française ni à l'article 2 de la Constitution. L'usage des langues régionales est toujours une problématique d'actualité.

---

[24] Jacqueline Le Nail, « Langues régionales et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, nº 3 (2007): 36- 45.
[25] Bibliothèque nationale de France, « Observatoire du dépôt légal, données 2017 ».
[26] Antoine Martin, « Une appli qui défend la langue alsacienne », *Aujourd'hui en France*, 12 mars 2019, Edition principale édition.
[27] Stéphane Stoll, « La cour d'appel de Rennes permet le tilde dans les actes officiels », *La gazette des communes (site web)*, 20 novembre 2018, sect. Etat civil.
[28] Stoll.

c) Question de la Charte européenne

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a fêté les vingt ans de son entrée en vigueur le 1er mars 2018. Le texte de cette Charte a été proposé par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe[29]. Le Comité des Ministres du conseil de l'Europe l'a adopté le 25 juin 1992, la Charte a ensuite pu être signée à partir du 5 novembre 1992 à Strasbourg.

Cet acte a pour objectif de protéger et promouvoir des langues utilisées par des « minorités traditionnelles[30] ». Cette expression est surprenante, on peut à juste titre se demander ce que sont les minorités traditionnelles. Quels critères permettent de qualifier une minorité de « traditionnelle » ? Il est probable que le temps de présence sur le territoire soit pris en compte, cependant il serait bon que cette expression soit explicitée. Les « conditions » qui rendent possible cette appellation devraient être clairement posées afin que l'on sache réellement de quoi il est question. Ces minorités sont considérées comme devant être protégées car elles appartiennent au patrimoine de l'Europe. Il est jugé que « leur protection et promotion contribuent à la construction d'une Europe fondée sur la démocratie et la diversité culturelle.[31] » Ainsi, les Etats ayant signé et ratifié ce traité s'engagent à favoriser l'emploi de ces langues dans la vie publique et dans la vie privée. Ils doivent promouvoir l'utilisation de ces langues dans des domaines tels que « l'enseignement, la justice, l'administration, les médias, la culture, la vie économique et sociale et la coopération transfrontalière[32] ».

---

[29] Son nom actuel est le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. C'est une institution du Conseil de l'Europe. Sa mission est le renforcement de la démocratie localement et régionalement dans les Etats membres. Il représente les villes et les régions et encourage les échanges entre les gouvernements et les collectivités territoriales. Voir : https://www.coe.int/fr/web/congress/en-bref, consulté le 27/04/2019

[30] Conseil de l'Europe, « A propos de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », Charte européenne des langues
régionales ou minoritaires, consulté le 26 avril 2019, https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/about-the-charter.

[31] Conseil de l'Europe.

[32] « Les objectifs de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », Charte européenne des langues
régionales ou minoritaires, consulté le 26 avril 2019, https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/the-objectives-of-the-charter-.

La Charte énumère différentes mesures pour favoriser l'emploi des langues régionales ou minoritaires. Chaque Etat signataire et ratificateur s'engage à appliquer au moins 35 paragraphes ou alinéas parmi ces mesures, certains sont à choisir obligatoirement parmi un « noyau dur[33] ». Les Etats doivent indiquer lors de leur ratification à quelles langues régionales ou minoritaires de leur territoire s'appliquent les paragraphes sélectionnés. Le Conseil de l'Europe via un comité d'experts contrôle si la Charte est appliquée en examinant des rapports périodiques présentés par les Etats[34].

En 1998, sept pays avaient signé et ratifié ce traité : la Croatie, la Finlande, la Hongrie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse. Aujourd'hui, 25 pays ont signé et ratifié cet acte. Ce sont ainsi 79 langues qui sont protégées et promues, réparties dans 203 minorités nationales ou groupes linguistiques. D'autre part, certains pays, au nombre de huit, ont signé mais pas ratifié le texte, la Charte n'est donc pas en application sur leur territoire. Leur signature montre un engagement moral cependant ils ne sont pas juridiquement liés et le texte n'est pas inscrit dans leur législation[35].

La France a signé la Charte européennes des langues régionales et minoritaires le 7 mai 1999. Le texte n'a pas encore été ratifié par le pays. En effet, le Conseil Constitutionnel a refusé la ratification car il juge le texte contraire à l'article 2 de la Constitution : « la langue de la République est le français ». Lors de sa campagne présidentielle en 2013, François Hollande s'est engagé à ratifier la Charte s'il était élu. En janvier 2014 l'Assemblée nationale a adopté un amendement à l'article 2 de la Constitution pour permettre la ratification. Cependant le Sénat a rejeté cet amendement en octobre 2015. Malgré tout, des dispositions présentées dans la Charte sont applicable selon le droit français. Ainsi certaines collectivités territoriales ont choisi d'en mettre en place à leur niveau pour promouvoir leurs langues régionales[36].

---

[33] Conseil de l'Europe, « Détails du traité n°148 : Charte européennes des langues régionales ou minoritaires », Bureau des Traités, consulté le 27 avril 2019, https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list.
[34] Conseil de l'Europe.
[35] Cyril Azouvi, « Quelle est la différence entre signer un accord et le ratifier? », Ça m'intéresse - La curiosité en continu, 31 août 2016, https://www.caminteresse.fr/environnement/quelle-est-la-difference-entre-signer-un-accord-et-le-ratifier-1170565/.
[36] Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, « Application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : Rapport biennal du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à l'Assemblée parlementaire », 2 mars 2016.

3) Insertion dans un réseau historique, culturel et municipal

a) Historique des fonds en langue régionale

L'histoire des fonds en langue régionale est variée selon les établissements. Pour un certain nombre de bibliothèques, la création de ce fonds remonte à la création même de l'établissement. La bibliothèque de Poitiers ouverte en 1803, explique que son fonds local (dont les ouvrages en langue poitevine et en poitevin-saintongeais) date du XIXème siècle. Inversement, la bibliothèque de Biarritz inaugurée en 2005 a un fonds en langue régionale tout aussi récent. Six bibliothèques m'ont indiqué que la création des fonds en langues régionale dans leur établissement remonte au XIXème siècle. Certains bibliothécaires différencient à l'intérieur de leur fonds en langue régionale ceux qui sont d'ordre patrimonial de ceux qui sont de lecture publique. Ainsi leurs fonds ont débuté par des ouvrages patrimoniaux avant d'être complété ou enrichis par des documents de lecture publique. C'est le cas de la bibliothèque de Bastia par exemple. A son origine elle servait de bibliothèque patrimoniale, aujourd'hui la bibliothèque patrimoniale et celle de lecture publique ont été distinguées. La présence de fonds en langue régionale apparaît comme un choix évident, naturel pour les bibliothécaires. Il est question de documenter la région, de mettre en avant son patrimoine.

D'autres établissements ont des fonds dans plusieurs langues régionales. Ceux-ci n'ont pas toujours été au même moment. A Montélimar le fonds provençal date du XIXème siècle alors que le celui en langue occitane a été créé dans les années 1980. Ces différences sont liées à la situation géographique et culturelle de la bibliothèque, mais aussi aux choix des conservateurs et bibliothécaires, ainsi que parfois aux politiques publiques mises en place par les tutelles.

Ces fonds ne sont en général pas récents, cependant il est possible de trouver un point commun dans leur évolution. Dans son mémoire *Bilinguisme et Bibliothèques en Alsace* (1992) Suzanne Rousselot évoque l'histoire et l'actualité des fonds en allemand dans la région du Haut-Rhin entre 1945 et 1991. Bien que ce ne soient pas des fonds en langue régionale à proprement parler, l'allemand est parfaitement compris dans cette région étant donné que les dialectes alsaciens y tirent leur origine. Aussi, comme il en découle un bilinguisme régional important j'ai choisi d'utiliser malgré tout cet exemple que je trouve parlant. L'auteur explique que pendant la Seconde Guerre Mondiale les allemands ont développé le réseau des bibliothèques et permis d'y attirer davantage d'usagers. Ils ont aussi fourni beaucoup de livres en allemand. Après la guerre ces fonds sont délaissés en faveur de ceux en français. C'est seulement à partir des années 70 qu'on constate une renaissance de l'identité régionale, elle devient revendiquée. Quelques livres pour la jeunesse en allemand font leur apparition dans les rayonnages des bibliothèques. Il faut cependant attendre les années 90 pour que les fonds en allemand se diversifient avec des auteurs contemporains, des documents de lecture publique actuels.

Bien que le cas de l'Alsace ne soit pas entièrement représentatif des fonds en langue régionale, certains points sont caractéristiques de leur évolution dans le temps. En effet, on peut affirmer que les fonds en langue régionale sont restés relativement restreints jusqu'à la première moitié du XXème siècle et qu'ils se sont réellement développés à partir de la seconde moitié en même temps que la renaissance des identités régionales. Bourdieu a écrit à ce propos : « La revendication régionaliste est une réponse à la stigmatisation qui produit le territoire dont elle est en apparence le produit. Et de fait, si la région n'existait pas comme espace stigmatisé, comme « province » définie par la distance économique et sociale (et non géographique) au centre, c'est-à-dire par la privatisation du capital (matériel et symbolique) que concentre la capitale, elle n'aurait pas à revendiquer l'existence[37] » puis, « Le stigmate produit la révolte contre le stigmate qui commence par la revendication publique du stigmate. »[38] Ainsi, c'est la désignation comme « province », socialement excentrée et marquée qui conduit à mettre en avant ce qui les différencie.

A partir de 1968, différentes régions mettent en avant leur identité culturelle, historique, celles-là même qui pouvaient être moquées ou considérées comme non-légitimes, destinées à disparaître sont revendiquées. Ces revendications sont soutenues par la création d'associations qui cherchent à diffuser leur langue et traditions à travers de nouveaux publics notamment à travers des médias comme le livre, le disque, la vidéo[39]. Cela donne un nouveau souffle à l'édition dans ces langues qui commencent à devenir plus importantes. De même, les établissements culturels publics y portent plus d'intérêt. Il y a une « volonté politique, au nom de l'unité nationale, de prendre en compte les particularismes régionaux[40] ». La décentralisation administrative a aidé ce projet.

Ces revendications culturelles ont conduit au développement de l'édition en langue régionale. Dans ce même temps, l'enseignement bilingue, en langue régionale, a vu le jour et connu une croissance significative. Auparavant la langue était transmise au foyer et désormais elle est apprise à l'école. Cela a amené de nouveaux lecteurs pour ces fonds, les adultes ayant appris par l'oral ne sachant pas toujours lire dans leur dialecte alors que les apprenants dans un établissement scolaire développent cette compétence.

Aujourd'hui ces fonds sont plus ou moins riches selon les bibliothèques et les régions. Cependant même des établissements de taille relativement modeste possèdent souvent des ouvrages dans leur dialecte afin de desservir la population qui l'utilise. Ces fonds sont devenus relativement courants et sont rentrés dans la normalité.

---

[37] Pierre Bourdieu, éd., *Actes de la recherche en sciences sociales* (Paris, France: Maison des sciences de l'homme, 1975- Paris : Maison des sciences de l'homme, 1975-1976 Paris : Éd. de Minuit, 1977-1992 Paris : Ed. du Seuil, 1975).
[38] Bourdieu.
[39] Iturrioz, « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne ».
[40] Iturrioz.

b) Partenariats

La majorité des bibliothèques développent des partenariats avec des acteurs culturels ou sociaux locaux. La présence de documents en dialecte régional est parfois l'occasion d'étendre ces partenariats. Ceux-ci sont formés avec des établissements scolaires, écoles ou universités. Ils leur permettent de visiter la bibliothèque, d'en emprunter des documents. D'autres associations ont lieu avec des instituts régionaux comme le CIRDOC (Centre Interrégional de Développement de l'Occitan) ou l'OLCA (Office pour la Langue et les Culture d'Alsace et de Moselle). Ces établissements aident à la valorisation des fonds de la bibliothèque dans un cas, dans l'autre le partenariat concerne deux conférences sur la langue alsacienne et sa diffusion ayant lieu en mai 2019.

Certains partenariats mis en place par les bibliothécaires sont avec d'autres bibliothèques. Le réseau Bilketa, est un réseau de fonds documentaire basque entre plusieurs bibliothèques ayant des fonds basques comme les bibliothèques de Bayonne, Biarritz, Saint Jean de Luz, Hasparren, la bibliothèque universitaire de Bayonne. Un portail internet y est dédié, www.bilketa.eus. Il est décrit comme : « le portail d'entrée vers les fonds basques recensés en France, ces fonds basques étant compris comme l'ensemble des livres, périodiques, manuscrits, archives, photographies et toute iconographie, documents sonores et audiovisuels se rapportant au Pays basque ou en langue basque[41] », il permet d'accéder à des collections d'établissements partenaires et contient une bibliothèque numérique. Ce projet est soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication à travers la DRAC (Direction Régionale des Actions Culturelles) d'Aquitaine, la région Aquitaine, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, la Bibliothèque nationale de France, le syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque et l'Office public de la langue basque[42]. En plus, le réseau met en place diverses activités telles que des formations, l'intégration de contenu en basque dans Wikipédia pour la littérature. Les bibliothécaires collaborent aussi avec leurs homologues du Pays basque d'Espagne pour mettre en place un référentiel pour les noms de personnes basques, notamment des auteurs basques.

[41] Bilketa, « A propos de Bilketa », consulté le 24 mai 2019, http://www.bilketa.eus/fr/bilketa/propos-de-bilketa.
[42] « Bilketa - Accueil », consulté le 24 mai 2019, http://www.bilketa.eus/fr/.

Un projet similaire a vu le jour en Bretagne où la bibliothèque des Champs libres à Rennes a un partenariat avec d'autres établissements régionaux afin de réaliser le Catalogue collectif de Bretagne, un catalogue recensant les fonds patrimoniaux de toutes les bibliothèques de Bretagne. Un portail lui est dédié : http://sbib.si.leschampslibres.fr. Celui-ci est de moindre envergure que le site basque, il ne permet pas d'avoir accès à des documents numérisés par exemple. De par son apparence il paraît plus destiné à un public spécialisé, surtout que son accès n'est pas facile, il faut connaître son existence pour le trouver.

Les bibliothèques ont aussi des partenariats ponctuels pour certains événements ou animations. Ainsi à Montélimar les animations sont organisées par l'Institut d'Etudes Occitanes. La bibliothèque de Poitiers ne reconnaît pas avoir de partenariat mais explique qu'elle a des liens avec les associations de promotion de la langue régionale pour des promotions de rencontres ou des conférences autour de la langue. Quelques bibliothèques disposent de partenariats avec des acteurs culturels privés comme des théâtres, des éditeurs, des artistes et écrivains.

Les partenariats organisés par les bibliothèques concernant les fonds en langue régionale sont variés. Ils ont lieu à des échelles diverses : locale, départementale, régionale, nationale, voire en collaboration avec d'autres pays. Ils ont pour but de faciliter la promotion et la diffusion des documents. Ils peuvent donner lieu à des dons dans le cas de partenariats réguliers avec des écrivains, ou des subventions financières quand ils sont pris avec des instances politiques culturelles. Ces associations permettent aux fonds d'avoir de la visibilité dans la mesure où le partenariat est mis en lumière et peut être facilement connu et accessible au public. Ils constituent une aide, un soutien et parfois un moteur comme dans le cas de Montélimar. Ce cas est intéressant car on peut se questionner : la présence de l'association pour présenter des animations est-elle un appui ou, au contraire, crée-t-elle une pression pour les bibliothécaires qui se sentent obligés de faire un travail sur ces fonds ? Les partenariats sont-ils toujours souhaités ou sont-ils vécus comme une tâche supplémentaire causée par la présence de militants autour de l'établissement ?

c) Rapport à la tutelle

Les tutelles directes des bibliothèques ou médiathèques municipales sont les mairies. Celles-ci accordent à l'établissement un budget annuel et ont un droit de regard sur ses activités, elles ont leur mot à dire sur le fonctionnement de ce service public, la façon dont le budget est utilisé, les collections etc. Concernant les fonds en langue régionale, la question se pose de savoir si cette tutelle exerce une pression sur les bibliothécaires afin qu'ils les développent, si des politiques culturelles s'immiscent et influent sur leur travail.

Bien que la tutelle de la bibliothèque soit la municipalité, il arrive que d'autres instances jouent dans les décisions prises. C'est le cas du département. Lorsqu'il choisit de mettre en place des politiques culturelles publiques, il agit alors sur les projets en cours ainsi que ceux qui sont à venir. Les structures de lecture publique se voient parfois contraintes de modifier leur configuration, fonctionnement, de manière à répondre aux exigences des politiques et à leurs ambitions. C'est dans ce cadre qu'a été créée la troisième annexe de Perpignan. Elle a été dédiée à la culture et la langue catalane pour satisfaire aux volontés de promotion de ladite langue, exprimées par le département et la municipalité[43].

Lors de la conception d'un projet la bibliothèque n'est pas seule à prendre les décisions car la municipalité intervient. L'établissement se trouve pris dans un ensemble politique et culturel dont il ne peut pas se défaire, il se doit de les prendre en compte. Un mémoire d'étudiante livre ce commentaire révélateur à propos de la bibliothèque de Lorient : « Nous avons très vite considéré que la salle Bretagne ne pouvait être dissociée de ses deux espaces d'implantation, organisés à la manière de cercles concentriques : au centre, la salle elle-même, dans le cas de notre étude, puis, la médiathèque et enfin l'environnement culturel et politique. En effet la médiathèque est, ou a été, le fer de lance des politiques culturelles de la ville. Plus que tout autre établissement culturel de cette cité, elle est donc à la fois l'expression des ambitions et des contradictions de ces politiques[44]. » Ce rapport se révèle problématique lorsque les professionnels ne peuvent pas agir de manière indépendante.

D'un autre côté, les politiques mises en place ne sont pas toujours vécues comme une contrainte. Pour certains projets les bibliothèques choisissent d'elles-mêmes de s'inscrire dans la dynamique culturelle pratiquée par la municipalité. Par exemple la médiathèque Bayonne a mis en place des activités qui rentraient dans les projets de promotion de la langue basque défendus par la mairie[45].

---

[43] Florie Bonnel, « Médiathèque Emile Zola de Perpignan », Rapport de stage, mai 2011.
[44] Emmanuelle Blondiaux, « Le fonds local et régional entre mythes et politiques : l'exemple de la salle Bretagne de la médiathèque de Lorient », Mémoire d'étude (Villeurbanne, 1996).
[45] Iturrioz, « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne ».

Malgré cela, les fonds en langue régionale ont une portée tellement politique, qu'ils peuvent servir de moyen de pression des bibliothécaires sur leur tutelle. Les agents lorientais ont ainsi proposé la fermeture du fonds ancien et du fonds breton s'ils ne recevaient pas plus de moyens, notamment une création de poste, pour permettre le bon fonctionnement de l'établissement[46]. Ces collections constituent une menace importante pour les élus locaux car une part de leur électorat y est sensible. De plus, comme cela avait été le cas à Lorient, les projets culturels concernant la bibliothèque, particulièrement le fonds en langue régionale, sont discutés et mis en avant pendant les campagnes électorales municipales. La tutelle se voit dans l'obligation de remplir ses engagements, ou promesses électorales, afin de contenter la population. Dans ces conditions la bibliothèque peut se sentir « prisonnière » des décisions politiques et s'efforce de remplir ses missions en conjuguant les différentes contraintes auxquelles elle est soumise.

Dans son étude du cas de la salle Bretagne de la médiathèque de Lorient, Emmanuelle Blondiaux décrit bien ces difficultés : « Le problème de la médiathèque de Lorient est qu'elle semble parfois oublier ses trois territoires. Une bibliothèque s'inscrit dans un temps qui n'est pas celui du calendrier politique. Son budget doit se maintenir au-delà du succès de l'ouverture ; ce genre d'établissement ne peut pas se concevoir comme un acte politique médiatique, ni même être soumis à la caution du succès public, puisque sa mission dépasse le simple phénomène de mode[47]. »

d) Rapport au lectorat

En m'intéressant à ces fonds spéciaux, je me suis demandé quel est leur lectorat et si les rapports entretenus avec celui-ci diffèrent de ceux avec les usagers des autres fonds de la bibliothèque.

[46] Blondiaux, « Le fonds local et régional entre mythes et politiques : l'exemple de la salle Bretagne de la médiathèque de Lorient ».
[47] Blondiaux.

Dans un mémoire de 1987[48], l'auteure détaille quels types de personnes viennent consulter les fonds basque. Tout d'abord elle mentionne les scolaires et les étudiants. Elle explique qu'ils viennent parce qu'ils ont besoin de documentation pour leurs études, pour la réalisation d'un dossier. Ensuite, elle signale la présence d'usagers qui participent à des concours ou des jeux. Puis, des habitants de la région qui veulent en savoir davantage ainsi que des voyageurs qui désirent connaître quels endroits visiter, à quelles manifestations culturelles participer et approfondir l'histoire du lieu. Il est constaté que peu de chercheurs consultent ces fonds car les documents ne sont pas assez spécialisés pour éveiller leur intérêt et qu'il n'y a pas, ou peu, de demandes et suggestions du public. Cette observation date d'un peu plus de 30 ans et l'auteure avait pris en compte le fonds local dans son examen des fonds basques. Malgré tout, certaines analyses peuvent toujours s'avérer pertinentes aujourd'hui bien que ces fonds aient pu évoluer.

Un examen des fonds locaux et régionaux en Bretagne en 1992[49] permet de confirmer cette tendance de lectorats dans ces années. L'auteure a interrogé douze bibliothécaires dans les quatre départements de la région Bretagne puis un à Nantes afin de livrer un tableau le plus fiable possible. Elle constate que les usagers sont souvent des apprenants de la langue. Il y a ensuite des personnes lettrées qui peuvent s'apparenter à des chercheurs, le contenu des revues est souvent intellectuel ce qui explique leur présence. Au contraire, les personnes qui parlent en dialecte dans leur famille n'intellectualisent pas leur langue, souvent ils ne savent ni lire ni écrire en breton donc ne fréquentent pas ces fonds. Elle note enfin l'absence des militants. Ceux-ci ont souvent leur propre bibliothèque, de plus ils cherchent des documents spécialisés qu'ils ne pourraient pas trouver, ou ne pensent pas pouvoir trouver, dans des établissements plus « généraux ».

[48] Iturrioz, « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne ».
[49] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».

Pour connaître davantage quels publics utilisent ces fonds et avoir des sources plus actuelles, j'ai interrogé plusieurs bibliothèques. Neuf d'entre elles ont répondu à cette question. Je leur ai demandé de sélectionner les catégories socio-professionnelles des usagers de ces fonds et leur niveau de connaissance de la langue. En ce qui concerne la catégorie socio-professionnelle, les résultats sont dans le graphique ci-dessous.

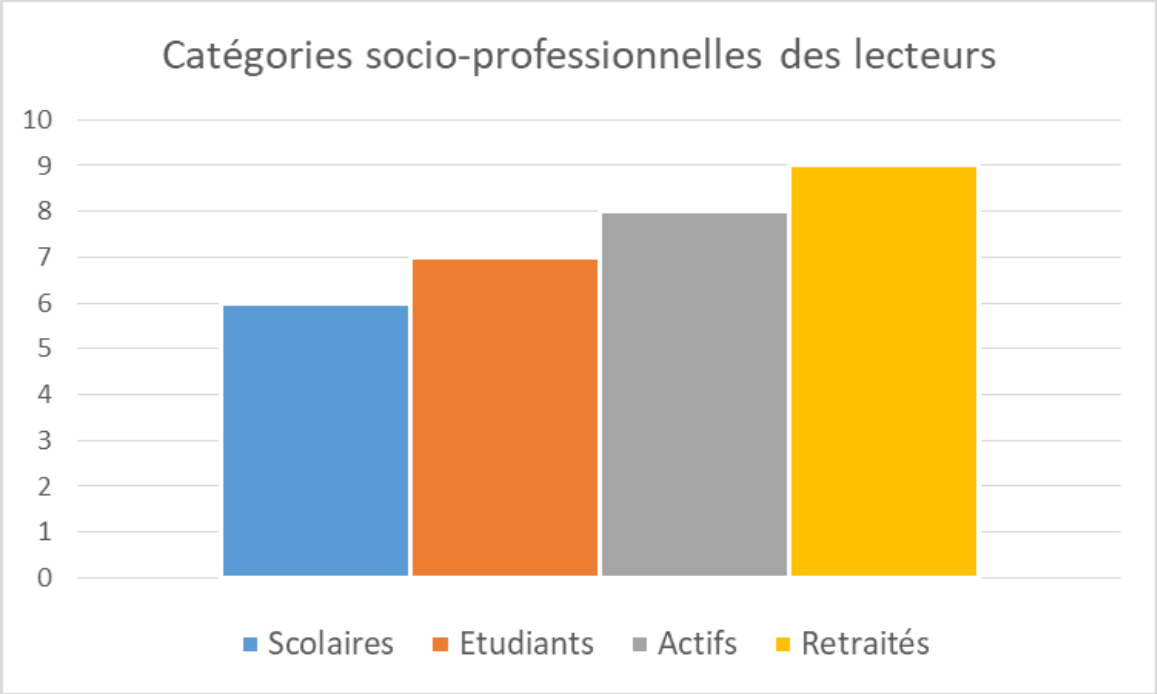

Graphique 2 – Catégories socio-professionnelles des lecteurs des fonds en langue régionale selon les bibliothécaires

Selon les bibliothécaires, les plus grands utilisateurs des fonds en langue régionale sont les retraités, à l'inverse ce sont les scolaires qui les utilisent le moins, bien que leur présence soit assez importante. Les résultats des bibliothèques sont assez homogènes. Deux établissements ont des résultats qui se démarquent. L'une n'a sélectionné que la catégorie « Retraités » et l'autre « Actifs » et « Retraités ».

J'ai choisi de représenter le niveau de connaissance de la langue des lecteurs par un graphique également.

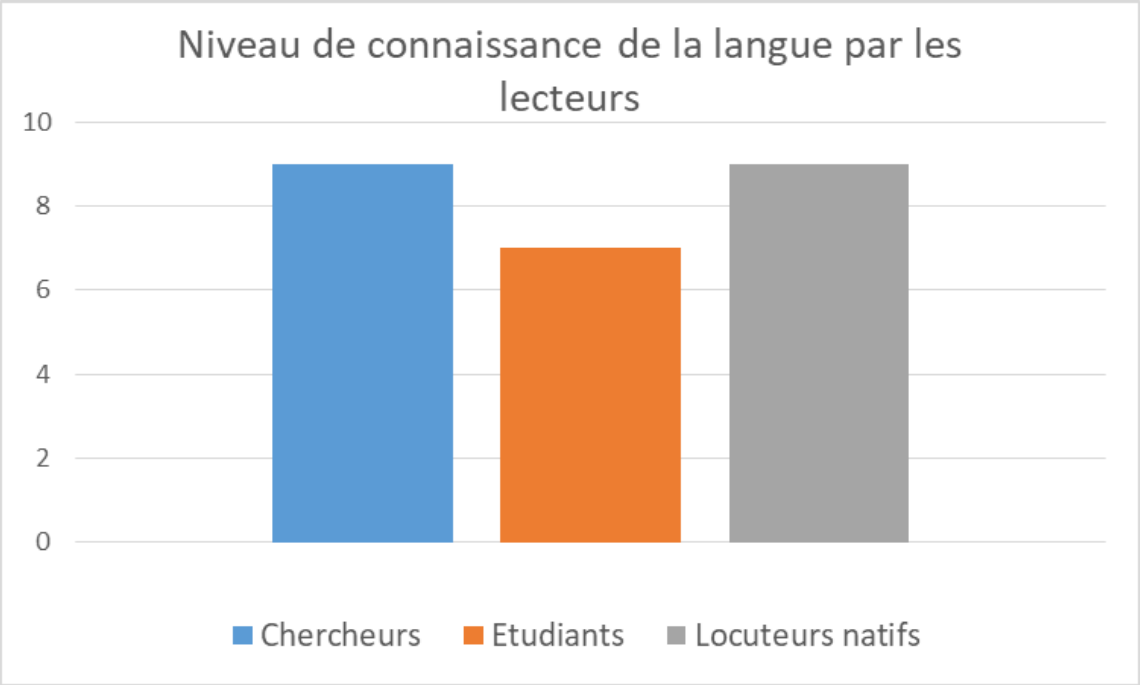

Graphique 3 – Niveau de connaissance de la langue par les lecteurs sélectionné par les bibliothécaires

D'après les bibliothécaires, les étudiants de la langue sont ceux qui utilisent le moins les fonds en langue régionale. Pour tous les établissements, les chercheurs et des locuteurs natifs sont des usagers présents de manière récurrente. Globalement, les réponses sont assez homogènes là encore. Une bibliothécaire a ajouté également « Nouveaux locuteurs (qui suivent des cours) », étant donné qu'elle avait déjà coché les autres possibilités, je vois deux explications plausibles. Soit, elle trouvait que « Etudiants » manquait de clarté, ceci est d'autant plus vraisemblable que le même terme était utilisé dans la question précédente ; soit, elle a jugé que ces réponses n'étaient pas assez précises et elle a voulu préciser un type d'usagers qui ne connaissait pas le dialecte mais qui a suffisamment appris et progressé pour pouvoir dorénavant utiliser les fonds.

J'ai constaté une évolution dans les observations entre les mémoires d'étudiantes de 1987, puis 1992 et celles faites par les bibliothécaires actuels. La première est la présence des locuteurs natifs. Un des mémoire démontrait l'absence de ce public en argumentant leur incapacité à lire dans la langue, or dans les réponses des professionnels sur le terrain les locuteurs natifs sont présents à chaque fois, au même titre que les chercheurs. Ce changement peut être dû au développement des écoles bilingues qui permettent aux élèves d'apprendre la langue aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, ainsi qu'aux politiques de promotion des langues régionales mises en place. Une meilleure diffusion des documents dans ces langues et une diversification des supports, comme les fictions ou les bandes dessinées par exemple, sont susceptibles d'avoir aidé cette évolution. Ensuite, il faut souligner la présence plus systématique des retraités et des actifs que des étudiants et des scolaires. Les bibliothèques pour qui il n'y pas de scolaires et d'étudiants sont dans des contextes géographiques et culturels qui se démarquent des autres. Dans l'un, la langue régionale est peu parlée dans la ville. Dans l'autre, le parler local est moins répandu et connu, il n'est pas enseigné dans le cadre d'écoles bilingues entre autres, ce qui explique en partie pourquoi les étudiants et les écoliers n'utilisent pas ces fonds.

Les bibliothèques témoignent recevoir pour la plupart peu de demandes de la part des lecteurs. Certaines ont été plus précises sur les requêtes qui leur sont adressées. La bibliothèque de Biarritz a remarqué que les nouveautés sont beaucoup empruntées, qu'un grand intérêt est porté à l'histoire, la culture, l'histoire patrimoniale basque. Egalement, il y a une forte attention à la production musicale. Ces observations permettent aux bibliothécaires de savoir ce qui plaît aux lecteurs, ce qu'ils peuvent davantage développer et au contraire, ce qui est peut-être à promouvoir davantage. La bibliothèque de Poitiers a répondu qu'ils reçoivent parfois des demandes de lecteurs et d'associations de défense de la langue régionale. Cette explication permet d'ajouter au lectorat habituel celui d'associations, de militants. Il est essentiel de noter cet ajout car ce public est susceptible d'avoir un comportement et des attentes différentes par rapport aux fonds en langue régionale. Comme mentionné dans le cas des partenariats, les militants cherchent une meilleure visibilité pour la langue régionale par le biais d'animations régulières.

Le lectorat des fonds en langue régionale diffère du public habituel des bibliothèques qui est souvent constitué de jeunes, notamment des enfants. Ce sont des usagers qui apparaissent globalement comme discrets, faisant peu de demandes aux bibliothécaires. Ce public a évolué ces trente dernières années, il continuera probablement à changer dans les années à suivre selon les moyens qui sont accordées pour l'édition, l'enseignement ainsi que la diffusion des langues régionales.

e) Influence sur le travail d'un bibliothécaire

La présence des fonds en langue régionale amène des changements dans le travail d'un bibliothécaire. Une première difficulté est celle de l'utilisation et de la connaissance d'une langue autre que le français. Ainsi une offre d'emploi de bibliothécaire pour le CIRDOC précise : « culture en histoire, histoire culturelle et histoire du livre, des connaissances et compétences en langue et culture occitane seront appréciées[50] ». En effet, cette littérature est spécifique et ne passe pas par les réseaux habituels que ce soit au niveau des publications ou des acquisitions. Le bibliothécaire doit donc développer des connaissances et des compétences qui lui permettront de remplir au mieux sa mission.

En effet, il y a peu de bibliographies professionnelles afin guider les bibliothécaires dans les acquisitions et le développement des collections. Cependant, ils doivent créer un fonds équilibré entre la production éditoriale, la demande du public et les moyens de leur établissement[51], ce qui n'est pas aisé sans l'aide d'une bibliographie ou de documents qui guident et informent. Pour les ouvrages bretons, la première bibliographie a été publiée en 1989 par la Bibliothèque Municipale de Rennes, suivie d'une réédition en 1991[52]. Les bibliographies sont souvent créées localement ou régionalement parce que ce n'est qu'à cette échelle qu'elles sont nécessaires et demandées. En leur absence les professionnels sont livrés à eux-mêmes. L'édition de ce type de documents se trouve aussi être un moyen pour les établissements de promouvoir ou revendiquer leur identité. Les bibliothécaires du secteur jeunesse à Perpignan ont réalisé une bibliographie destinée à l'usage des parents, des instituteurs et des enseignants. A l'intérieur de celle-ci, ils ont trouvé bon d'inclure des ouvrages en catalan « afin de souligner la place importante que prend cette identité patrimoniale dans la culture comme dans l'éducation à Perpignan[53]. » Une brève bibliographie consacrée au fonds local est également disponible en ligne sur le site de la médiathèque. Certaines langues régionales plus répandues sont mieux documentées. Pour la langue basque il existe une bibliographie spécialisée qui paraît annuellement *Euskal liburu eta diska azoka*[54]. Elle contient des documents issus des Pays Basque de France et d'Espagne.

---

[50] CIRDOC - Institut occitan de cultura, « Offre Emploi Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura | BiblioPat », 30 avril 2019, http://www.bibliopat.fr/offre-emploi-centre-international-de-recherche-et-documentation-occitanes-institut-occitan-de.

[51] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».

[52] Catherine Jaïn, Sarah Toulouse, et Lydie Varéon, *Ouvrages de référence pour un fonds breton*, 2e éd. rev., corr. et augm (Rennes: Bibliothèque municipale, 1999).

[53] Bonnel, « Médiathèque Emile Zola de Perpignan ».

[54] Iturrioz, « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne ».

Bien que les bibliographies ainsi que les articles de revues spécialisées représentent une aide pour les bibliothécaires dans leurs activités d'acquéreurs, celles-ci restent difficiles pour ceux qui ne connaissent pas, ou peu, la langue régionale. Les choix peuvent s'avérer délicats s'ils ne comprennent pas bien le résumé, le thème de l'ouvrage. L'autre difficulté qui survient est celle du catalogage[55]. Les catalogueurs doivent bien saisir de quoi il est question afin de renseigner correctement le document. Isabelle Gehannin fait part, dans son mémoire, des réactions de professionnels à ce propos. Sur les treize personnes qu'elle avait interrogées, seules cinq connaissaient la langue régionale, dont une seule de manière assurée. Ceux qui le saisissaient un peu expliquaient s'aider d'articles de presse pour cataloguer. Malgré tout, il leur est difficile de remplir complètement et correctement les « matières » dans ces conditions. Ces obstacles peuvent être partiellement levés aujourd'hui grâce à l'informatique et la possibilité d'aspirer les notices, cependant comme une partie de l'édition se fait de façon locale les bibliothécaires peuvent y rester confrontés. Il existe aujourd'hui des formations pour les professionnels des bibliothèques qui gèrent des fonds en breton, basque et occitan[56].

La présence de ces fonds et de certaines populations qui pratiquent le dialecte peuvent aussi avoir des influences sur les activités mises en place par la bibliothèque. C'est le cas à Perpignan, la présence de la population gitane, qui parle principalement catalan, entraîne la création d'animations spécifiquement dirigées à leur égard. En lien avec les services de pré-scolarisation, les bibliothécaires organisent des lectures destinées à ce public. Ces moments sont l'occasion pour ces enfants d'apprendre des mots et rudiments de français et d'apprivoiser une autre culture que celle qu'ils connaissent[57]. A l'inverse ce peut être la visite de classes bilingues, ou non, qui conduit le professionnel, en collaboration avec l'enseignant responsable, à mettre en place des activités destinées à découvrir la langue et la littérature régionale ou encourager sa pratique.

---

[55] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».
[56] Claire Haquet et Bernard Huchet, éd., *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque / sous la direction de Claire Haquet et Bernard Huchet*, La boîte à outils 36 (Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2016).
[57] Bonnel, « Médiathèque Emile Zola de Perpignan ».

S'il est vrai que la présence de fonds en langue régionale influence le travail d'un bibliothécaire, il est aussi vrai que les goûts ainsi que la personnalité d'un professionnel jouent sur la création et le développement des fonds. Ceux-ci par leur investissement peuvent privilégier la promotion des documents. Par exemple, la bibliothèque de Montélimar a des fonds en langue occitane et en provençal. Ce dernier a été créé par un ancien conservateur qui était écrivain en langue d'oc. Ce passionné avait un réseau composé d'autres écrivains. Le fonds provençal a été constitué par des dons d'écrivains qui ont été possibles grâce à ce réseau de connaissances. Cet exemple illustre bien que les goûts d'un professionnel le conduisent à étoffer certaines sections de la bibliothèque.

f) Des fonds légitimes ?

Après avoir parlé de la création et du développement des fonds en langue régionale ainsi que des changements qu'ils créent, il faut aborder la question de la légitimité de ces fonds. Ces fonds ont-ils une place de bon droit dans les bibliothèques ? Viennent-ils naturellement prendre leur position ou celle-ci est-elle forcée par les politiques publiques ou des militants ?

L'emplacement géographique des villes et le contexte historique, culturel qui l'accompagne influe sur les bibliothèques et les fonds qu'elles établissent et accroissent. Plus la langue régionale est parlée, plus les fonds dans cette langue sont importants. Le facteur historique n'est pas à négliger, dans certaines villes ou communes où la langue est peu parlée, un fonds peut être présent pour rappeler l'histoire et le patrimoine de l'agglomération.

Dans les villes comprenant un nombre conséquent de locuteurs qui consultent les fonds, où il y a une forte demande de la part du public, il apparaît légitime que les bibliothécaires consacrent une part assez importante de leurs ressources pour développer les collections. Au contraire, cette attitude interroge quand elle est prise dans des établissements dans lesquels soit le lectorat de ces fonds se trouve être léger, soit la langue n'a qu'une présence faible, artificielle. En Haute-Bretagne par exemple, le gallo correspond au dialecte parlé, il ne s'agit pas du breton. Pourtant les bibliothèques achètent des documents en langue bretonne et les proposent au public. Celui-ci n'est pas réellement réceptif, les bibliothécaires assurent que : « ça ne sort pas », aussi les ouvrages ne sont pas très nombreux[58]. Malgré tout, on peut se demander si ces collections sont réalisées à l'initiative des professionnels, dans le but d'enrichir quand même leur fonds local/régional d'ouvrages dans une langue reconnue, ou si elles sont construites suite à des pressions politiques municipales, départementales ou régionales, afin de promouvoir une langue considérée comme une marque identitaire et culturelle.

De plus, les bibliothécaires ont eux-mêmes du mal à connaître les limites de leurs fonds. En étudiant plus les politiques ou méthodes d'acquisition, je me suis rendue compte que, concernant le fonds local, les limites choisies consistent souvent en une aire géographique. Hors, l'aire géographique actuelle, puis celle administrative diffèrent de la présence historique ou culturelle. Dans ce cas, où placer les limites ? Ce qui sort du cadre premier est-il illégitime ? Les fonds en langue régionale qui s'inscrivent dans le fonds local, régional doivent-ils subir cette même sélection ?

L'Etat a mis en place des politiques pour préserver et valoriser les langues régionales. Ces moyens passent notamment par des aides aux écoles bilingues. Ces structures réintroduisent ou font perdurer la pratique de ces langages. Elles forment de nouveaux locuteurs et lecteurs, en découle un nouveau public pour les bibliothèques. Ainsi, des établissements qui n'étaient pas destinés à avoir ces fonds, les développent à cause de ce nouveau public.

[58] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».

C. Bibliothéconomie des fonds de lecture publique en langue régionale

1) Etats des lieux des fonds en langue régionale

Avant de commencer par expliquer la bibliothéconomie de ces fonds, j'aimerais dresser un état des lieux des fonds en langue régionale d'après les réponses que j'ai reçues. Pour plus de clarté j'ai rentré dans un tableau les données reçues par les bibliothèques concernant les langues régionales comprises dans leurs fonds et le nombre de documents qu'elles possèdent dans ces langues.

Bibliothèque	Langue	Nombre de documents	Langue	Nombre de documents
Aubenas	Occitan	28		
Bastia	Corse	5000		
Bayonne	Basque	11000 monographies et 35000 fascicules	Gascon	1000 monographies et 1500 fascicules
Béziers	Occitan	10		
Biarritz	Basque	17633	Gascon	50
Colmar	Alsacien	600		
Limoges	Occitan	12000		
Montélimar	Occitan	100		
Poitiers	Poitevin	160		
Rennes	Breton	5000		
Strasbourg	Alsacien	100		
Vannes	Breton	990		

Tableau 1 - Nombre de documents en langue régionale dans les bibliothèques interrogées

Quelques précisions doivent être ajoutées à ces chiffres. Des bibliothécaires m'ont expliqué que le nombre de documents est approximatif car tout le catalogage n'a pas été réalisé, il est en cours dans certaines bibliothèques. Cela concerne les établissements de Colmar (le traitement informatique du fonds date de 2012), Limoges, Poitiers (les documents antérieurs à 1990 ne sont pas catalogués), Vannes. Je dois aussi ajouter qu'à Limoges 2000 documents sont exclusivement en occitan et environ 10000 ont une part non-négligeable d'occitan. Pour la bibliothèque de Montélimar, les monographies du fonds provençal et du fonds ancien ne sont pas informatisés, ils ne sont donc pas comptés dans le tableau, de plus la presse n'a pas été prise en compte. A Colmar, le nombre correspond au total de documents qui comportent la présence d'un dialecte alsacien, ils ne sont pas nécessairement entièrement dans cette langue. Il faut constater la forte hétérogénéité du nombre de documents. Il n'y a pas, a priori, de proportionnalité entre la taille de la ville et le nombre de documents.

Les documents contenus dans les fonds en langue régionale sont majoritairement des documents de lecture publique et patrimoniaux. Dix bibliothécaires ont affirmé avoir des ouvrages de lecture publique, neuf des documents patrimoniaux et cinq des publications d'ordre encyclopédique. Les collections d'études sont largement moins présentes dans les BM, par contre la régularité de celles de lectures publique et patrimoniale est à noter. J'ai trouvé ces résultats assez étonnants, étant donné que certaines bibliothèques interrogées sont de petite taille, je ne pensais pas que la part de documents patrimoniaux serait aussi élevée. Cependant, cela confirme que le patrimonial est essentiel pour ces fonds, ce pourrait être comme une ancre permettant de légitimer la présence de documents de lecture publique en langue régionale.

En ce qui concerne les supports, ceux-ci sont assez variés. La régularité de leur présence est représentée sous la forme d'un graphique qui suit.

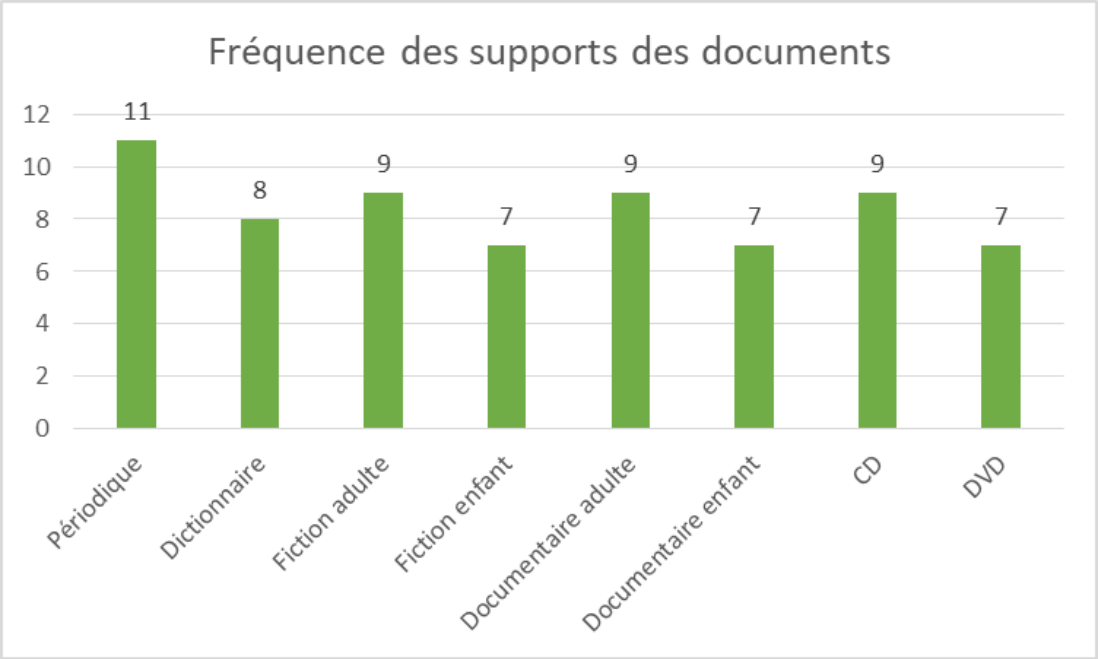

Graphique 4 – Fréquence des supports des documents

Ces chiffres nous apprennent que les périodiques sont les supports les plus réguliers, certainement parmi les plus demandés et faciles d'accès. Ils sont suivis par les fictions et documentaires adultes ainsi que les CD. La section adulte est toujours fournie, particulièrement en langue régionale ce sont souvent des documents qui requièrent une certaine connaissance et qui ont trait à l'histoire et la culture locale. Viennent après les dictionnaires, ceux-ci sont essentiels pour l'apprentissage, pour les usagers étudiants la langue, pour les chercheurs qui veulent se perfectionner et étudier. Enfin arrivent les fictions et documentaires enfants avec les DVD. Ce chiffre m'a surprise, je m'attendais à ce qu'il soit plus élevé. Cela signifie qu'environ 58,3% des bibliothèques ont des documents en dialecte pour les enfants ainsi que des œuvres audio-visuelles. Sachant que le jeune public est celui qui fréquente le plus les bibliothèques, je présumais qu'il y aurait davantage d'ouvrages prévus à son effet. Une bibliothécaire a rajouté la présence des livres audio dans son établissement, j'avais oublié de présenter cette possibilité donc je ne peux pas évaluer si ces supports sont courants ou non.

Ces chiffres mettent en avant la spécificité des fonds en langue régionale par rapport aux fonds habituels en bibliothèque. Les premiers sont tournés vers un public plus adulte, les amateurs de nouvelles locales et littérature quotidienne, de proximité. Le second s'efforce d'être exhaustif dans les limites qui lui sont imposées (budget, place, temps etc.), d'élaborer des collections encyclopédiques et témoignant du principe de pluralisme. Les fonds en langue régionale sont dépendants de la production éditoriale qui se trouve être inégale selon les régions, de même que pour les supports. Les manques éditoriaux pour la jeunesse, par exemple, conduisent forcément les établissements à avoir des sections inexistantes ou bancales, incomplètes dans ces mêmes unités.

2) Des politiques documentaires inexistantes ?

Si les politiques documentaires se développent en bibliothèques, elles ne semblent pas concerner tous les fonds en en oubliant certains. Les réponses que j'ai reçues concernant les directives pour gérer ces fonds sont semblables, à quelques exceptions près. La plupart des personnes m'ont certifié qu'elles acquièrent systématiquement, ou autant que possible, ce qui paraît concernant les ouvrages en langue régionale. Parfois cela est expliqué par le bibliothécaire qui met en avant la faible production littéraire dans la langue régionale. En effet, les publications dialectales sont très inégales, ainsi il paraîtrait une dizaine d'ouvrages en dialecte alsacien chaque année. Ce taux ne laisse pas de place pour la mise en place d'une réelle politique documentaire puisqu'il n'y a pour ainsi dire pas de choix dans les acquisitions possibles.

Pour les bibliothèques contenant les plus grands fonds en langue régionale, lesdites langues connaissant une vive production littéraire, les acquéreurs développent un double filtrage. La bibliothèque de Bayonne, par exemple, a choisi d'acquérir aussi régulièrement en basque que pour les autres fonds. Tout ce qui paraît concernant le Pays basque de France est acheté systématiquement, et ce qui est publié dans le Pays basque espagnol est acquis selon plusieurs filtres tels que l'auteur ou la thématique.

Certaines bibliothèques ont développé une politique d'acquisition-conservation. Les documents en langue régionale ou sur ce dialecte sont acquis en plusieurs exemplaires. L'un est mis en rayon pour être utilisé et emprunté par les usagers tandis qu'un autre est placé en magasin pour la conservation. Une bibliothèque a précisé que les fonds trop spécialisés dans la langue ne sont mis qu'en magasin. Cette politique documentaire est problématique, quel sens y a-t-il à acheter uniquement pour conserver ? Bien que la conservation soit une mission des bibliothèques, la diffusion en fait également partie, les deux doivent être prises en compte dans la politique d'acquisition. De plus, ce genre de politique n'est pas faisable lorsque l'édition en langue régionale est forte.

La majorité des bibliothèques n'ont pas de politique documentaire pour les fonds en langue régionale. Cette absence est souvent liée à la faible production éditoriale dans ce domaine. Malgré tout, cela entraîne un certain nombre de questions. Comment articuler et donner un sens à un fonds disparate ? Quelle organisation mettre en place et quels projets, quels objectifs pour ces fonds ? Comment choisir les ouvrages à acquérir et ceux qu'il est nécessaire de désherber ? Comment justifier ou présenter un projet documentaire s'il n'a ni directive ni but ? Cette situation peut s'avérer problématique dans la création et le développement d'une collection. Il est difficile de donner un sens ou même de développer une collection cohérente quand il n'y a pas de politique documentaire. Les documents des collections sont donc réunis ensemble, parfois en sous-ensemble, mais sans autre point commun que la langue dans laquelle ils sont écrits.

Il est possible de constater à nouveau une différence avec les acquisitions patrimoniales. Elles sont également peu nombreuses et souvent plus coûteuses que les productions contemporaines. Leur acquisition et leur conservation, par contre, semble répondre à des critères mieux définis. Est-ce le besoin d'encadrer et de justifier une dépense qui en est la cause ? Répondent-elles davantage à un projet de l'établissement ou à une collection qu'il développe concernant un illustre local par exemple ? Y a-t-il plus de choix dans l'acquisition de fonds patrimonial que contemporain ?

Les bibliothèques mettent rarement en place une politique documentaire pour les fonds en langue régionale. Il y a davantage des usages locaux en ce qui concerne les acquisitions. Chaque situation étant unique, il n'y a pas de charte idéale convenant à tous les établissements. Il faut quand même noter que l'absence de ces directives prises en concertation peut s'avérer préjudiciable car les collections n'ont pas de sens, de thèmes, ni même de genre homogène. La difficulté pour les bibliothécaires consiste à mettre en place un fonds suffisamment varié pour attirer divers publics tout en essayant de lui donner un sens.

3) Acquisitions

a) Budgets

Les réponses que j'ai reçues concernant le budget sont exprimées de différentes manières. Certains bibliothécaires ont répondu par un pourcentage tandis que d'autres l'ont fait en euros. Les budgets qu'ils évoquent sont très variés.

Les bibliothèques qui ont exprimé leur réponse en euros sont celles de Poitiers, Colmar, Biarritz et Strasbourg. Les deux premières disent dépenser en moyenne 50 à 100€ et 100 à 150€ pour leur fonds en langue régionale. Ces budgets sont faibles et traduisent une édition en langue régionale peu active. La bibliothèque de Strasbourg explique réserver 2 500€ pour l'acquisition de patrimoine concernant les ouvrages alsatiques au sens large, aux publications des sociétés savantes et aux quotidiens régionaux. Au contraire, les documents en lecture publique n'ont pas de budget spécifique pour leur acquisition. La bibliothèque de Biarritz certifie consacrer 5 500€, sur un budget total de 70 000€, à l'achat d'ouvrages en langue régionale. Cela correspond à environ 7,86% du budget total. Cette proportion est non-négligeable et démontre un marché éditorial actif ainsi qu'un investissement volontaire de la part de la bibliothèque dans ce domaine. Elle témoigne de même que ces fonds trouvent un public, sont fortement utilisés.

Pour les établissements ayant répondu sous forme de pourcentage, les budgets varient également et manquent parfois de précision. En effet, il n'y a pas toujours de taux précis pour les ouvrages en langue régionale, ces documents sont souvent comptés dans le fonds local et ne sont pas différenciés de ceux en français ou dans une autre langue. Ainsi la bibliothèque de Bayonne reconnaît dépenser 6,5% de son budget total pour le fonds local. La BFM (Bibliothèque francophone multimédia) de Limoges dit réserver 8% du budget du pôle Limousin et Patrimoine pour acquérir des ouvrages en langue régionale. A Vannes, le réseau des bibliothèques municipales destine 3% de leur budget total pour les documents en langue bretonne et gallèse. Pour Bastia, ce taux est de 10%. C'est une partie importante du budget qui laisse supposer que ces fonds sont couramment utilisés et importants pour la bibliothèque et ses usagers. Les Champs libres à Rennes dépensent à peu près 3% du budget réservé au fonds régional pour les acquisitions en langue bretonne et gallèse.

Plusieurs bibliothèques ont ajouté en commentaire que le budget consacré à ces documents est faible. La bibliothèque de Montélimar n'a pas exprimé leur budget en euros ou en pourcentage, elle a simplement répondu « Dérisoire ! ».

A ces budgets d'acquisition, il faut ajouter les dons et legs qui peuvent être reçus par les bibliothèques. De plus, certaines reçoivent également le dépôt légal imprimeur. Cela leur permet d'avoir des ouvrages gracieusement. Ainsi, elles peuvent enrichir leurs fonds en dépensant moins. La différence entre ces budgets peut s'expliquer de plusieurs façons. Tout d'abord, comme dit précédemment, cela peut être dû à la productivité éditoriale qui varie selon les langues régionales. Quand il y a peu de publications les bibliothèques ont moins à acquérir et y consacrent donc moins de moyens financiers. L'inverse est possible lorsque de nombreuses publications sont éditées. Un autre critère important est la réceptivité du lectorat, liée à l'implantation géographique, historique et culturelle de l'établissement. A cela s'ajoute l'implication des bibliothécaires pour développer et valoriser ces fonds. Ces budgets peuvent traduire un manque d'intérêt, que ce soit de la part des usagers ou des professionnels.

A ces budgets et dons réguliers, il faut ajouter les budgets exceptionnels. Ces aides sont reçues pour différentes actions en lien avec les langues régionales. La bibliothèque de Perpignan a touché un soutien financier de l'Union Européenne ainsi que du Conseil Général pour aider à la création de l'eurodistrict catalan. De même, une aide de l'Etat et de la DRAC a été perçue pour une politique de numérisation du patrimoine. En 1983, une convention culturelle avec le ministère de la culture a permis à la BM de Bayonne d'obtenir 150.000 F (soit 22.867 €) dans le but d'acheter des livres, disques et vidéos pour le fonds local.

Enfin, il est important de prendre en compte les subventions régulières dispensées aux bibliothèques. Pour la langue basque, l'Office public de la Langue Basque donne un soutien financier à plusieurs établissements. Il y a des offices publics pour différentes langues régionales de France : alsacien, breton, occitan, un pour le catalan doit ouvrir en juin[59]. Si toutes les bibliothèques ne bénéficient pas de subventions de leur part, ce peut être lié à une méconnaissance du service ou que ceux-ci n'interviennent pas de la même manière à chaque endroit. Ces organismes sont indépendants les uns des autres, ils ont pour but d'organiser la diffusion de la langue et de la culture régionale. Un autre cas intéressant est celui de la bibliothèque de Bayonne. Celle-ci reçoit des subventions de la part de la communauté autonome d'Euskadi, Pays basque côté espagnol. Cette participation est singulière, elle démontre parfaitement que la présence de ces fonds peut s'avérer politique.

b) Circuit du document

Les bibliothèques développent différents circuits d'acquisition pour enrichir leurs fonds en langue régionale. Ces circuits dépendent en partie de l'édition dans ces langues, à savoir si celle-ci est large ou confidentielle, et donc comment les documents sont disponibles à l'acquisition. Sont aussi pris en compte les dons et legs que peuvent recevoir les bibliothèques.

Les bibliothèques ayant répondu à mon questionnaire acquièrent souvent les ouvrages des fonds en langue régionale de façon mixte. Ainsi, cinq établissements indiquent passer par le marché public, traiter avec leur fournisseur habituel. La bibliothèque de Vannes précise que leur fournisseur est spécialisé dans la fourniture de livres à caractère régional. Six disent se fournir auprès de librairies locales. De façon plus minoritaire, certaines expliquent traiter avec des éditeurs ou des auteurs locaux, avec des associations et recevoir des dons. Enfin, une bibliothèque précise acquérir des documents auprès d'antiquaires pour son fonds patrimonial et une autre bénéficier du dépôt légal imprimeur.

[59] Olivia Boisson, « Perpignan : l'office public de la langue catalane ouvrira finalement ses portes au mois de juin », France 3 Occitanie, consulté le 30 mai 2019, https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan-office-public-langue-catalane-ouvrira-finalement-ses-portes-au-mois-juin-1647028.html.

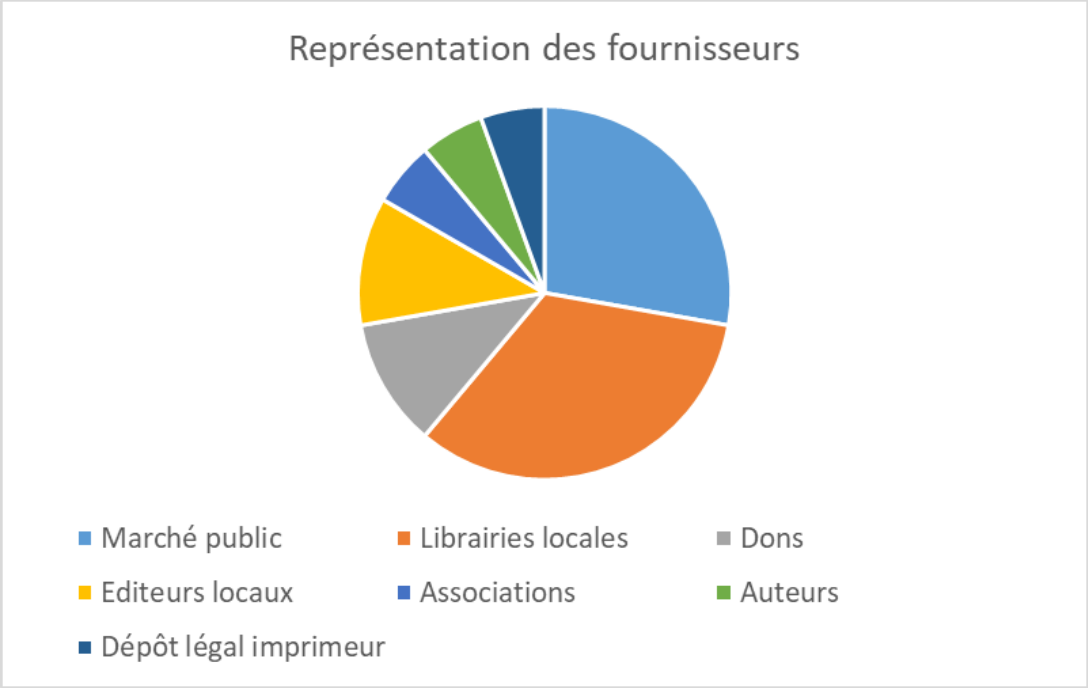

Graphique 5 – Représentation des fournisseurs

Force est de constater que les acquisitions « directes » sont privilégiées par les bibliothécaires. Ce parcours se révèle plus évident, les acteurs sont sur le même terrain, côtoient un public proche, s'il n'est pas similaire. Ainsi, ils sont à même de conseiller les acquéreurs quand ceux-ci en ont besoin et de les guider à la fois vers les goûts du public, comme vers des ouvrages plus spécialisés pour enrichir leurs collections. Une élève conservatrice a noté à ce propos : « les circuits de l'édition et de la diffusion sont relativement « marginaux », peuplés d'imprimeurs et d'éditeurs occasionnels auprès desquels il faut aller chercher l'information, être à l'affut de tout ce qui se diffuse.[60] » Cette observation éclaire la tendance à se fournir localement, car c'est là qu'on a plus facilement accès à l'information. Dans son étude elle mentionnait en plus les acquisitions faites lors de foires du livre comme un moyen de nourrir le fonds en langue régionale.

Cette proximité diffère des circuits habituels des bibliothèques. De plus un certain nombre d'éditeurs ou de maisons d'éditions en langue régionale sont associatifs, certains subsistent grâce à des aides départementales, régionales et quelques fois nationales ou européennes. Les acquisitions suivent un circuit plus confidentiel.

[60] Iturrioz, « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne ».

4) Catalogage

La classification décimale Dewey est utilisée par toutes les bibliothèques que j'ai interrogées. Les bibliothécaires font attention à remplir l'indice unimarc 101 afin que la langue du document soit bien précisée et visible pour les usagers. Les bibliothèques de Bayonne et Biarritz ont précisé qu'elles cataloguent en langue basque leurs documents qui sont écrits dans ce dialecte, depuis 3 ans pour la première, la deuxième indique se servir d'un thésaurus pour cela. Une autre bibliothèque explique importer les notices d'Electre et créer celles qui n'existent pas. Les documents patrimoniaux sont catalogués selon la norme pour les fonds anciens.

Plusieurs bibliothèques m'ont exprimé que leurs fonds ne sont pas entièrement catalogués. Il s'agit en général des documents qui étaient présents avant l'informatisation des fonds. Cependant l'informatisation des fonds a eu lieu à des dates assez disparates. A Poitiers ce sont les ouvrages présents et acquis avant 1990 (manuscrits inclus) qui ne sont pas facilement retrouvables ou distingués comme étant en langue régionale car peu, voire aucun, travail d'indexation de repérage n'a été fait. A Colmar le traitement informatisé du fonds ne date que de 2012, ainsi le renseignement de la langue est très récent. Deux autres établissements ont signalé que tous leurs documents n'étaient pas catalogués à ce jour, pour l'un le travail de repérage et reprise du catalogage est en cours. Il faut aussi noter que le catalogage réalisé par les bibliothécaires est parfois sommaire lorsque ceux-ci ne connaissent pas ou peu la langue régionale dans laquelle est le document. Dans certaines régions les méthodes de catalogage pour le dialecte régional ont mis du temps à paraître ce qui a suscité des difficultés et a conduit à un catalogage un peu brouillon. « En son absence, le traitement de ces livres ne pouvait être qu'une « cuisine » personnelle à chaque bibliothèque. Cette situation n'était guère favorable à un travail de coopération, en particulier à la constitution d'un catalogue collectif régional[61]. »

[61] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».

5) Mise à disposition des fonds

a) En rayon

Je me suis demandé comment les ouvrages en langue régionale étaient disposés dans la bibliothèque et s'il y avait un cas de figure meilleur qu'un autre. En effet, s'ils ne sont présents que dans la section locale ou régionale, cela ne peut-il pas avoir un effet repoussoir ? Cette question se pose également dans le cas où ces fonds sont dans une salle d'étude ou de patrimoine. Certains usagers ne se sentent pas à l'aise, habilités à y être, ce qui peut les conduire à délaisser la fréquentation de ces collections. D'autres ne s'y rendent pas car ils ne pensent pas pouvoir trouver ce qui les intéresse. Dans les fonds en langue régionale, des ouvrages d'étude et de lecture publique se mêlent, d'où l'importance de disposer ces collections de manière stratégique. L'exemple de la bibliothèque Barande de Perpignan à ce sujet est marquant. La municipalité de Perpignan a décidé d'ouvrir une annexe qui ne contenait que des fonds en catalan. Après son ouverture, les bibliothécaires se sont rapidement rendu compte que le public n'était pas au rendez-vous. Un réaménagement a donc été décidé. Les collections en catalan ont été réparties dans les différents bâtiments du réseau et cette annexe a accueilli des documents en français comme les autres[62].

J'ai interrogé les bibliothèques sur la manière dont elles disposent leurs fonds. La plupart ont des collections partagées dans plusieurs sections. Seules trois bibliothèques n'ont leur fonds en langue régionale placé que dans une seule section : la section fonds local, régional ou « centre d'intérêt [régional] ». Il est intéressant de comparer leur fréquentation. La bibliothèque de Bastia affirme que les fonds sont consultés chaque jour, tandis que celle de Colmar dit avoir 10 documents empruntés par mois en moyenne dans l'année 2018 et celle de Poitiers explique avoir un taux de rotation très faible même pour les nouveautés. Ces mesures sont différentes, néanmoins elles permettent de montrer qu'il y a une réelle diversité dans la fréquentation des fonds. Cela semble révéler que le nombre de locuteurs et la production éditoriale ont davantage d'influence que la disposition des collections dans la bibliothèque.

De l'autre côté, cinq établissements m'ont exposé la manière dont sont arrangés leurs fonds, en étant divisés dans diverses sections. La séparation la plus courante est celle entre les sections adultes et enfants. Quatre bibliothèques ordonnent les fonds dialectaux pour la jeunesse avec les autres ouvrages qui leur sont destinés. Le deuxième partage le plus courant, mis en place par deux établissements, consiste à mettre les documents de méthodes de langues, de linguistique en langue régionale avec ceux pour les autres langues étrangères. D'autres équipes ont choisi de mettre à part, avec les autres fonds, la littérature ou la presse.

---

[62] Bonnel, « Médiathèque Emile Zola de Perpignan ».

Ces divisions sont l'occasion pour le public d'avoir accès à des ouvrages dont il ne soupçonnerait pas toujours la présence dans le fonds local. Elles se trouvent notamment importantes pour les documents destinés à la jeunesse. De plus, mêlés aux autres fonds, les ouvrages impressionnent moins, n'ont pas d'effet rebutant. C'est ce qu'exprime une étudiante à propos des fonds bretons : « [ils] ne portent plus le stigmate breton, ou, du moins, celui-ci est atténué[63] ».

Pourtant, il faut veiller à ce que ces fonds ne soient pas trop dispersés autrement l'effet inverse peut se produire. Lorsque les ouvrages sont trop disséminés, les lecteurs rencontrent des difficultés à les trouver, ce qui fait qu'ils ne les consultent pas. Cela soulève en plus la question de la signalétique. Il faut que les documents soient facilement repérables, auquel cas, ils risquent d'être sous-utilisés. Par exemple, la bibliothèque de Perpignan, pour son secteur jeunesse, a des bacs réservés aux ouvrages bilingues et d'autres pour les documents exclusivement en catalan[64]. Pour les documents bilingues des autres sections, ils ont une cote blanche sur fonds noir pour les distinguer. A Biarritz, les documents basques présents dans le fonds jeunesse possèdent une étiquette « EUSK » afin de les différencier de ceux qui sont en langue française. Les autres bibliothécaires n'ont pas précisé si une signalétique est en place là où ils travaillent. Jérôme Schweitzer propose à ce sujet d'instaurer une signalétique bilingue dans les établissements arguant qu' « un contact quotidien et familier avec la langue constitue un facteur favorable à son assimilation par les publics[65]. »

La mise en rayon constitue un enjeu pour les fonds en langue régionale. Les bibliothécaires doivent s'assurer qu'ils puissent être aisément repérables, sans créer un stigmate ou un effet répulsif. Il n'est pas évident de trouver un lien direct entre la dispersion des fonds et une plus grande utilisation de ceux-ci ; toutefois, la rencontre inopinée avec ces documents peut découler sur une ouverture à cette littérature comme en témoigne un bibliothécaire : « Certains feuillettent par curiosité un ouvrage et découvrent qu'ils peuvent lire le breton[66]. »

---

[63] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».
[64] Bonnel, « Médiathèque Emile Zola de Perpignan ».
[65] Haquet et Huchet, *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque / sous la direction de Claire Haquet et Bernard Huchet*.
[66] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».

b) Une visibilité en ligne limitée

Le portail internet est l'autre moyen par lequel le public a accès aux collections. Un accès facilité ou direct vers ces fonds sur l'Opac (Online public access catalog) témoignerait d'une volonté de les valoriser. Sur les dix bibliothèques ayant des fonds conséquents, j'en ai recensé six qui disent avoir, ou ont, un accès facilité vers les collections en langue régionale. J'ai noté cette nuance car pour un de ces établissements je ne l'ai pas trouvé. Pour les autres, l'entrée vers cette section est souvent disponible grâce à l'onglet « collections ». Il faut en général regarder dans le fonds local pour trouver des renseignements. Bien sûr, la barre de recherche permet d'accéder directement aux documents recherchés en langue régionale si on a une demande précise. J'ai remarqué par contre, que pour la recherche avancée le filtrage par la langue régionale de l'établissement n'est pas toujours possible. Cela rend la recherche plus difficile, à moins de la faire directement en dialecte.

Certaines bibliothèques vont jusqu'à créer une traduction de leur portail dans leur langue régionale. Elles sont cependant peu nombreuses. Une seule bibliothèque a une version entièrement en dialecte. Une autre a une présentation dans ledit langage, mais les onglets restent en français. Une troisième permet que la prédiction des sujets, titres, thèmes de la barre de recherche soient affichés en dialecte. Un site dédié aux fonds patrimoniaux existe aussi dans cette langue. Ces décisions montrent un désir de valoriser la langue. Il serait intéressant d'avoir les chiffres de visite et de savoir si ces versions sont réellement utilisées. Ces traductions représentent un coût financier et en temps de maintenance. Il s'agit presque d'un choix militant. Il serait bon de se demander quel est la raison de ce choix, si celui-ci a une réelle influence. Sachant que le français est parlé par la très grande majorité des habitants de la France, quel est le besoin de traduire entièrement le portail ?

Les documents patrimoniaux n'ont pas le même traitement. Un onglet leur est souvent consacré. De plus, plusieurs établissements ont une bibliothèque numérique, ainsi chaque visiteur peut facilement et rapidement consulter les ouvrages disponibles. Ils bénéficient parfois d'un site à part du portail de la bibliothèque. De par leur caractère unique, leur valeur culturelle et historique ceux-ci tendent à être davantage mis en valeur que les fonds en langue régionale qui sont traités comme des collections communes.

Les fonds en langue régionale disposent d'une visibilité mitigée. Si la langue semble être revendiquée par certains établissements, ce choix est loin d'être commun. Environ la moitié des bibliothèques interrogées ont une page consacrée à ces fonds, il s'agit le plus souvent du fonds local dans lequel les ouvrages en langue régionale sont mentionnés. Dans un sens, leur présence est la même qu'en rayon, avec le fonds local, peu signalée.

6) Comment faire vivre un fonds en langue régionale ?

La première difficulté rencontrée par les collections en langue régionale pour trouver leur public est le manque d'information les concernant. Pour résoudre cela, les bibliothèques promeuvent leurs fonds de différentes façons, elles les présentent, organisent des activités autour des thèmes, de la langue et d'autres. Sur les dix établissements qui m'ont répondu, sept ont affirmé réaliser des animations pour mettre en avant les documents en langue régionale. Malheureusement, la nature de ces animations n'a pas été précisée, à part pour Montélimar où il s'agit de dictées en langue régionale, ce qui ne me permet pas de les comparer. La deuxième façon d'attirer vers ces fonds consiste à présenter un auteur. Six bibliothécaires ont indiqué avoir recours à cela. Il est question d'inviter un écrivain afin de faire connaître un ouvrage en particulier, ou bien l'ensemble de son œuvre. La présentation peut aussi se faire sans la présence de l'auteur, à l'occasion d'une publication, d'un anniversaire, d'une thématique précise.

Un autre moyen assez similaire est la réalisation d'expositions. Celles-ci permettent d'atteindre un public relativement large car la barrière de la langue peut être effacée. Elles sont l'occasion de toucher divers lectorats, de sensibiliser les non-locuteurs à la littérature régionale, voire en langue régionale. Quatre bibliothèques en organisent pour ces fonds. Le même nombre a une page internet dédiée aux collections en langue régionale. C'est l'occasion pour ceux qui ne sont pas à l'aise dans les rayons inconnus de la bibliothèque de découvrir les collections qu'ils ne connaissent pas par un autre biais, en ayant accès aux informations sur le fonds. Certaines pages du portail de la structure de Bayonne devrait être disponibles en basque aussi bien qu'en français à terme.

Pour accentuer réellement sur la langue régionale, trois bibliothèques proposent des cours de langue. Cette activité de promotion est intelligente car elle permet aux participants d'avoir accès aux ressources de l'établissement, c'est d'ailleurs un moyen de les leur faire découvrir en utilisant les documents comme support à l'apprentissage. A Bayonne, des cours d'initiation ont lieu deux fois par an, ils ont pour but de présenter l'apprentissage de la langue. Egalement, trois bibliothèques, mettent en place des temps de conversation en langue régionale. Ce moment de convivialité peut déboucher sur des échanges de lectures, d'écoutes musicales ou visionnages de films, documentaires.

Enfin, d'autres actions de promotion sont mises en place par les bibliothèques, de façon plus locale. A Bayonne, un comité de lecture en basque a été créé. Les lecteurs prennent part à ce moment de convivialité pour échanger sur leurs lectures, cela peut être rapproché de temps de conversation, cependant il s'agit d'une activité plus spécifique, d'emblée tournée vers la culture et mettant en avant les documents de l'établissement. A Colmar, le bibliothécaire a rédigé un article sur les publications en dialectes alsaciens. Cette action s'adresse davantage à des professionnels ainsi qu'à des passionnés.

Bien que la bibliothèque de Strasbourg a expliqué réaliser des animations, des expositions pour son fonds patrimonial en langue régional, je ne l'ai pas compté dans les réponses présentées car aucune animation concernant le fonds de lecture publique n'est faite. Une seule autre structure est dans ce cas, où il n'y a pas d'action de promotion pour les fonds en langue régionale.

Les activités réalisées sont diverses, bien qu'elles ne diffèrent pas de celles faites pour promouvoir les fonds en français ou en langues étrangères. Le nombre de ces actions proposées par une même bibliothèque se révèle intéressant par contre. La bibliothèque de Biarritz est celle qui en met le plus en place avec sept types de promotions, vient ensuite Bayonne avec cinq sortes d'activités, puis Bastia et Limoges qui en revendiquent quatre. Enfin les établissements de Colmar, Montélimar, Rennes et Vannes ont chacun trois biais de médiation. Cette observation est incomplète car il n'y a pas de données ni de fréquence ni de fréquentation disponibles. Malgré tout, on constate que les bibliothèques proposant le plus d'activités sont celles ayant le plus d'ouvrages disponibles dans leurs langues régionales, mais également celles y consacrant le plus de leur budget. Les actions de promotions requièrent un investissement de temps, puis de finances pour certaines. Il est essentiel que le public soit au rendez-vous pour les maintenir. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur le lien de cause à effet : les activités attirent-elles le public, ou le public est-il la raison de la mise en place des activités ?

7) Une conservation et un désherbage problématiques

Selon l'équipement, bâtiments qui accueillent les bibliothèques la question de la conversation, ou non, des documents est plus ou moins évidente. Par exemple, des relieurs de métier travaillent à la bibliothèque de Limoges, ils sont compétents et désignés pour prendre en charge la conservation des documents anciens, et de ceux qui sont contemporains. Au contraire, la structure de Lorient a très peu de place en magasin, 480m^2. Cet espace n'est d'ailleurs pas équipé car la médiathèque a été construite sur le modèle de la BPI (Bibliothèque publique d'information)[67].

[67] Blondiaux, « Le fonds local et régional entre mythes et politiques : l'exemple de la salle Bretagne de la médiathèque de Lorient ».

Cette tension augmente lorsqu'il s'agit de documents en langue régionale. Cela vient de leur particularité liée à l'édition, qui se caractérise souvent par de faibles tirages et qui est très inégale selon les régions. Dans ces conditions, désherber des documents s'avère être une tâche compliquée. De plus, comme il s'agit du fonds régional, il y a souvent une volonté de conservation, les documents étant associés au patrimoine. D'un autre côté, tout ne peut pas être conservé. La bibliothèque de Poitiers met en place une politique d'acquisition-conservation. Ainsi, chaque acquisition est achetée en double : un exemplaire sert pour le prêt, l'autre pour la conservation. Dans le cas d'ouvrages très spécialisés, un seul exemplaire est acquis, il est destiné à la conservation. L'établissement a peut-être les moyens matériels pour, peut-être encore développe-t-il une politique particulière, réfléchie, inscrite dans le long terme. Cependant, ce choix reste étonnant. Pour guider ces décisions, une politique documentaire précise, discutée par l'ensemble des agents puis approuvée, si besoin est, par la tutelle serait un outil précieux en définissant un projet de conservation.

8) Circulation dans le réseau

a) Le réseau municipal ou intercommunal

Les bibliothèques d'un même réseau travaillent ensemble à un projet, des objectifs communs. Dans cette optique, elles sont amenées à échanger leurs difficultés, leurs réussites, ce qu'elles mettent en place. Concernant les fonds en langue régionale, on constate que tous les établissements de lecture publique, dans une même ville, ne mettent pas les mêmes moyens pour leur fonds en langue régionale. Ce sont souvent les bibliothèques centrales qui ont les plus grandes collections dans ces fonds. Les annexes, de par leur taille, leur situation urbaine, le quartier où elles sont insérées, et le public qui l'accompagne, n'ont pas forcément besoin d'avoir de larges fonds dans le domaine de la langue régionale.

Comme expliqué plus tôt avec la bibliothèque de Perpignan, créer une annexe ne contenant que des documents en langue régionale ne fonctionne pas. Il vaut mieux répartir les fonds entre les différents établissements, quitte à les faire circuler dans le réseau. Car le fait que le public ne soit pas au rendez-vous tend à instaurer une « désertification[68] » de ces lieux, renforçant parfois le nombre d'usagers de la bibliothèque centrale.

[68] Blondiaux.

Dans certains cas, le travail en réseau se fait difficilement. Des annexes ou petites structures autour d'une ville se sentent en concurrence et menacées par un grand établissement. Ces sentiments entravent la coopération nécessaire pour tous les fonds et notamment celui en langue régionale. Les bibliothèques situées autour de Lorient ont refusé de s'associer avec leur chef-lieu de peur d'être absorbées par lui. Cela a conduit les bibliothécaires lorientais à développer des partenariats avec d'autres institutions culturelles avec lesquelles ils ont créé un catalogue commun. Il est dommage que les autres bibliothèques ne se soient pas jointes à ce projet qui aurait permis d'accroître leur rayonnement.

Lorsqu'il y a un bon travail d'équipe dans le réseau, les informations ainsi que les documents circulent plus facilement dans le réseau. C'est bénéfique pour son dynamisme, son rayonnement, cela conduit à un meilleur service public pour les usagers.

b) Rapports avec la bibliothèque départementale

Les bibliothèques départementales possèdent des fonds importants qu'elles prêtent à des structures de communes de moins de 10 000 habitants. Elles représentent un soutien pour ces établissements qui ont peu de moyens, fonctionnent parfois avec des bénévoles. A leur demande, la bibliothèque départementale les conseille, les forme, met en place des animations. Dans certains départements, quelques bibliobus avec rayonnages sont toujours actifs pour desservir directement les habitants des communes[69].

Une étude sur les demandes en zone rurale témoigne que l'identité régionale est très forte dans ces espaces[70]. L'auteure explique que les usagers des bibliobus, dans le cas de l'article, s'intéressent à l'histoire de leur région, ils désirent lire des œuvres d'écrivain originaire d'où ils sont, des témoignages. Leur intérêt se porte également vers l'économie, la sociologie et la géographie locales. Ils sont très attachés à leur langue régionale, apprécient pouvoir la lire, demandent des documents qui sont écrits avec. Ceux qui ne la parlent ou ne la lisent pas, recherchent des méthodes, des dictionnaires et manuels d'apprentissage afin de pouvoir l'appréhender.

La bibliothèque départementale a un rôle clef dans la diffusion des médias culturels. C'est aussi vrai concernant les documents en langue régionale, qui constituent une demande du public des milieux ruraux. Les bibliothèques de communes de moins de 10 000 habitants ont l'occasion d'emprunter ces fonds en langue régionale pour les proposer à leurs propres usagers.

---

[69] Enssib, « Bibliobus | Enssib », 6 mai 2013, https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliobus.
[70] Nicole Giraud, « Les besoins documentaires en milieu rural : l'exemple des Alpes-Haute-Provence », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3 (1984).

II. Bibliographie

A. Cadre légal et situation des langues régionales

AFP. « Etat des lieux des langues régionales : 600.000 locuteurs du dialecte alsacien ». France 3 Grand Est, 20 janvier 2014. https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/2014/01/20/etat-des-lieux-des-langues-regionales-600000-locuteurs-du-dialecte-alsacien-398631.html.

Azouvi, Cyril. « Quelle est la différence entre signer un accord et le ratifier? » Ça m'intéresse - La curiosité en continu, 31 août 2016.

Bibliothèque nationale de France. « Observatoire du dépôt légal, données 2017 », 2017.

Bouvier, Jérôme, Pierre Encrevé, Jacques Fusina, Hervé Guillorel, Andrew Lincoln, Anthony Lodge, Bernard Oyharçabal, et al. *Langues régionales : langues de France, langues d'Europe*. Paroles en réseau. Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2014.

Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne. « Redéfinir une politiques publique en faveur des langues régionales et de la pluralité interne ». Paris: Ministère de la culture et de la communication, juillet 2013.

Conseil de l'Europe. « A propos de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ». Charte européenne des langues
régionales ou minoritaires. Consulté le 26 avril 2019. https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/about-the-charter.

———. « Détails du traité n°148 : Charte européennes des langues régionales ou minoritaires ». Bureau des Traités. Consulté le 27 avril 2019. https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list.

———. « Etats partie de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et leurs langues régionales ou minoritaires ». Conseil de l'Europe, 2018.

———. « Liste complète ». Bureau des Traités. Consulté le 27 avril 2019. https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list.

Daucé, Jeanne. « « Lisez des livres en catalan ! » : le combat des éditeurs barcelonais ». *Societat* (blog), 3 mars 2018. https://societat.cfjlab.fr/2018/03/03/lisez-livres-catalan-combat-editeurs-barcelonais/.

De Gaudemar, Jean-Paul. « Bulletin Officiel de l'Education Nationale - N°33 du 13 septembre 2001 - Encart », 13 septembre 2001. https://www.education.gouv.fr/bo/2001/33/encarte.htm.

Délégation générale à la langue française et aux langues de France. « Les langues de France : un patrimoine méconnu une réalité vivante ». Ministère de la culture et de la communication, 2008.

———. « Référence 2014 L'emploi de la langue française : le cadre légal ». Ministère de la culture et de la communication, 2014.

Haquet, Claire, et Bernard Huchet, éd. Repenser le fonds local et régional en bibliothèque / sous la direction de Claire Haquet et Bernard Huchet. La boîte à outils 36. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2016.

Lacoste, Corentin. « Quel est le statut des langues régionales en France ? » Libération.fr, 23 juin 2018. https://www.liberation.fr/france/2018/06/23/quel-est-le-statut-des-langues-regionales-en-france_1661183.

Martin, Antoine. « Une appli qui défend la langue alsacienne ». *Aujourd'hui en France*, 12 mars 2019, Edition principale édition.

Ministère de la culture et de la communication. « Langue française et langues de France - Ministère de la Culture ». Consulté le 2 janvier 2019. http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France.

———. « Livre et lecture - Ministère de la Culture ». Consulté le 6 mai 2019. http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Aides-et-demarches/Arts-plastiques-cinema-livre-et-lecture-spectacle-vivant/Livre-et-lecture.

———. « Rapport du Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne (2013) - Ministère de la Culture ». Consulté le 1 janvier 2019. http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Langues-de-France/Langues-regionales/Rapport-du-Comite-consultatif-pour-la-promotion-des-langues-regionales-et-de-la-pluralite-linguistique-interne-2013.

———. « Statut des langues régionales ». Sénat, 25 août 2011. https://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ110618815.html.

Nicolas, Ariane. « Combien de Français parlent vraiment une langue régionale ? » Franceinfo, 15 juin 2015. https://www.francetvinfo.fr/societe/combien-de-francais-parlent-vraiment-une-langue-regionale_952677.html.

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. « Application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : Rapport biennal du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à l'Assemblée parlementaire », 2 mars 2016.

Stoll, Stéphane. « La cour d'appel de Rennes permet le tilde dans les actes officiels ». *La gazette des communes (site web)*, 20 novembre 2018, sect. Etat civil.

———. « Les langues régionales en France en 9 questions ». La Gazette des Communes. Consulté le 16 avril 2019. https://www.lagazettedescommunes.com/238799/les-langues-regionales-en-france-en-9-questions/.

B. Etudes sur les bibliothèques

Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne, éd. Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996. Rennes, France: Éd. Apogée, 1996.

Bibliothèque de Rennes. « Bibliothèques de Rennes ». Bibliothèques de Rennes. Consulté le 10 juin 2019. https://www.bibliotheques.rennes.fr/.

Bibliothèques de Champs libres. « Histoire et chiffres ». Bibliothèque des Champs Libres. Consulté le 8 juin 2019. https://www.bibliotheque.leschampslibres.fr/qui-sommes-nous/histoire-et-chiffres/.

Bilketa. « A propos de Bilketa ». Consulté le 24 mai 2019. http://www.bilketa.eus/fr/bilketa/propos-de-bilketa.

Blondiaux, Emamanuelle. « Le fonds local et régional entre mythes et politiques : l'exemple de la salle Bretagne de la médiathèque de Lorient ». Mémoire d'étude. Villeurbanne, 1996.

BM Poitiers. « Fonds régional - collection du patrimoine ». Consulté le 6 mai 2019. http://patrimoine.bm-poitiers.fr/patrimoinenum/fondsregional.aspx.

BnF. « Annuaire des pôles associés de dépôt légal imprimeur ». BnF - Site institutionnel. Consulté le 17 mai 2019. https://www.bnf.fr/fr/annuaire-des-poles-associes-de-depot-legal-imprimeur.

Boisson, Olivia. « Perpignan : l'office public de la langue catalane ouvrira finalement ses portes au mois de juin ». France 3 Occitanie. Consulté le 30 mai 2019. https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan-office-public-langue-catalane-ouvrira-finalement-ses-portes-au-mois-juin-1647028.html.

Bonnel, Florie. « Médiathèque Emile Zola de Perpignan ». Rapport de stage, mai 2011.

CCFr, Bibliothèque nationale de France. « CCFr | Recherche bibliothèques ». Consulté le 15 avril 2019. https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_search_result_cartography.

CIRDOC - Institut occitan de cultura. « Offre Emploi Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura | BiblioPat », 30 avril 2019. http://www.bibliopat.fr/offre-emploi-centre-international-de-recherche-et-documentation-occitanes-institut-occitan-de.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques. « Bilinguisme basque / français ». Consulté le 16 avril 2019. http://web64.ac-bordeaux.fr/index.php?id=1479.

Enssib. « Bibliobus | Enssib », 6 mai 2013. https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliobus.

Gehannin, Isabelle. « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ». Institut culturel de Bretagne, 1992.

Giraud, Nicole. « Les besoins documentaires en milieu rural : l'exemple des Alpes-Haute-Provence ». *Bulletin des bibliothèques de France*, nº 3 (1984).

Haquet, Claire, et Bernard Huchet, éd. Repenser le fonds local et régional en bibliothèque / sous la direction de Claire Haquet et Bernard Huchet. La boîte à outils 36. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2016.

Iturrioz, Marie-Pierre. « La politique d'acquisition et de gestion des ouvrages en langue basque à la bibliothèque municipale de Bayonne ». Mémoire d'étude. Villeurbanne: enssib, 1987.

Jaïn, Catherine, Sarah Toulouse, et Lydie Varéon. *Ouvrages de référence pour un fonds breton*. 2e éd. rev., corr. Et augm. Rennes: Bibliothèque municipale, 1999.

Le Nail, Jacqueline. « Langues régionales et bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, nº 3 (2007): 36-45.

Médiathèque Beauvaisis. « 'Fonds régional' : ouvrages en picard ». Médiathèques Beauvaisis. Consulté le 15 avril 2019. http://mediatheques.beauvaisis.fr/in/faces/browse.xhtml?queryid=88e6a459-5e3b-4a5d-bbe5-1e72a479e520&query=TypDomaine_s%3AFR&facetClause=%2BCodeLanguage%3Apic%3B&sort=DateOfPublicationSearch_date_DESC&pageNo=1&pageSize=20&view=grid&queryDisplay=%27Fonds+r%C3%A9gional%27&filter=.

Nicolas, Yann. « Le Partenariat entre la Bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande et les Maoris ». *Bulletin des bibliothèques de France*, nº 3 (1 janvier 2004): 79-87.

Rousselot, Suzanne. « bibliothèques en Alsace : les livres en langue allemande dans les bibliothèques de lecture publique du Haut-Rhin 1945-1991 ». Villeurbanne: enssib, 1992.

ROUZ, Bernez. « [Item ad gwaedgou, caes scau, caes...] ». *Ouest-France*, 22 janvier 2017, Actu Auray_13.

Wikipédia. « Bibliothèques de Rennes ». In *Wikipédia*, 25 mai 2019. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Biblioth%C3%A8ques_de_Rennes&oldid=159552246.

III. Etude de cas

A. L'exemple de la bibliothèque des Champs libres à Rennes

1) Présentation de la structure et de son intérêt

La bibliothèque des Champs libres se situe au centre-ville 10 cours des Alliés à Rennes. Elle est proche de la gare ferroviaire, de la station de métro Charles de Gaulle, ce qui la rend facile d'accès et bien placée. Elle appartient à Rennes Métropole. Le bâtiment abrite la bibliothèque, le musée de Bretagne ainsi que l'espace des sciences, cela en fait un centre névralgique culturel de la ville. La bibliothèque se trouve sur ce site depuis 2005[71]. Avant cela elle a déménagé à plusieurs reprises.

Pour réaliser un bref historique de cet établissement, j'ai pris les renseignements sur le site des Champs libres[72]. Les premiers fonds datent avant la période révolutionnaire, 1733, ils sont constitués des bibliothèques privées des avocats du Parlement de Bretagne. Dans un premier temps ils sont placés dans un appartement, puis au premier étage du présidial. En 1794, ce local est transformé en dépôt littéraire alors que l'administration révolutionnaire confisque ce fonds. Il faut attendre 1803 pour que la ville de Rennes crée la bibliothèque municipale suite à un arrêté préfectoral. Par ce biais, des acquisitions sont faites et les collections augmentent. Deux autres déménagements ont lieu au XXème siècle avant que l'établissement ne soit fixé à son emplacement actuel. Au cours de cette période, elle reste environ 50 ans dans le même bâtiment que la bibliothèque universitaire à la place Hoche. Il est important de noter qu'en 1943, elle débute la gestion du dépôt légal imprimeur et qu'en 2002 elle passe du statut de bibliothèque centrale à celui de bibliothèque de l'agglomération de Rennes Métropole. Elle est actuellement la seule de ce réseau.

L'entrée dans le bâtiment des Champs libres s'ouvre sur un vaste hall, la bibliothèque se trouve sur la gauche, sur la droite est placé le musée de Bretagne. La bibliothèque compte six niveaux thématiques, ainsi qu'un pôle « vie du Citoyen » qui se trouve légèrement en dehors de la bibliothèque, il est au rez-de-chaussée et paraît comme un troisième espace, en dehors à la fois de la bibliothèque et du musée. A travers une brochure trouvée sur place intitulée « Bienvenue ! » on apprend que 200 000 documents sont disponibles en libre accès et qu'ils sont régulièrement renouvelés.

---

[71] Bibliothèques de Champs libres, « Histoire et chiffres », Bibliothèque des Champs Libres, consulté le 8 juin 2019, https://www.bibliotheque.leschampslibres.fr/qui-sommes-nous/histoire-et-chiffres/.
[72] Bibliothèques de Champs libres.

Au niveau 0 se trouve « L'Espace Enfants », ainsi que « La Vie du Citoyen ». Le niveau 1 est consacré à « La MeZZanine », c'est la section dédiée pour les jeunes, les adolescents. Puis au niveau 2 est disponible « Le pôle Musiques ». « Le pôle Sciences et Vie pratique » au niveau 3 met à disposition des usagers des documents sur la vie pratique, le sport, les loisirs. Au niveau 4 correspond au « pôle Langues et Littératures », « Le pôle Art, Société, Civilisation » suit au niveau 5. Enfin le niveau 6 est constitué par « Le pôle Patrimoine », il s'agit évidemment des ouvrages patrimoniaux, mais aussi de documents sur la région. Une plus ample description des espaces concernés par notre étude sera faite ultérieurement.

J'ai choisi cette structure en partie pour son emplacement géographique. Rennes est le chef-lieu de la Bretagne, sa situation est intéressante car le breton n'est pas la langue qui y est historiquement parlée, il s'agit du gallo. Cependant la région a une forte identité culturelle qui est revendiquée. La langue régionale qui y est associée est le breton. Les écoles diwan, bilingues en breton, accueillent un nombre non négligeables d'élèves, ce qui fait progresser cette identité culturelle marquée.

2) Les fonds en langue régionale

J'aimerais commencer par présenter l'origine des fonds en langues régionales, car plusieurs langues régionales sont présentes dans la bibliothèque ainsi que l'état actuel de ces fonds.

D'après les réponses reçues de la conservatrice responsable de cette collection, Jacqueline Le Nail, les premiers documents en breton et en gallo proviennent de confiscations révolutionnaires faites à des couvents, des abbayes et à des émigrés. Le fonds a ensuite été développé grâce à des dons réguliers et des acquisitions. Il a été développé car il se trouve être un héritage reçu par la bibliothèque. C'est aussi à travers lui une façon de rendre hommage au patrimoine, à l'origine de la région. Mme Le Nail explique que le fonds a été « développé en fonction de l'importance de notre établissement, qui se doit d'être une vitrine de la production en Bretagne ». L'ambition n'est pas seulement locale ou départementale, les Champs libres se veulent une représentation, non seulement du patrimoine culturel, mais aussi de la production bretonne actuelle. D'où vient cette ambition, est-elle légitime ? Comme dit dans la présentation de la structure, la ville est le chef-lieu de la Bretagne, elle est la capitale administrative et cherche aussi à l'être au niveau de la culture. De plus, depuis 1943, la bibliothèque rennaise est responsable du dépôt légal imprimeur de la région. C'est-à-dire qu'elle recueille un exemplaire de chaque document publié et publié dans la région, dans un but de conservation. Ces éléments permettent de mieux comprendre la prétention de l'établissement à être une « vitrine » de ce qui se fait en Bretagne. Ils légitiment également, selon moi, la présence du breton puisque la portée du fonds se veut régionale.

La bibliothèque compte environ 5 000 documents en breton sans compter les périodiques. La grande majorité d'entre eux sont des imprimés, ils sont au nombre de 4 600. Les documents présents sont d'ordre patrimonial, encyclopédique et de lecture publique. Les supports sont variés, il y a de la presse, des dictionnaires, des fictions adultes et enfants, des documentaires adultes et enfants, ainsi que des CD, DVD. En ce qui concerne les collections en langue gallèse, les détails ne m'ont pas été transmis, la conservatrice a simplement précisé que ce fonds est moindre comparé au breton car la production est limitée. Concernant les langues régionales, une originalité de la bibliothèque des Champs libres est que des documents dans d'autres langues régionales, comme le corse ou l'occitan, sont présents. Cela est dû à des donations de passionnés et non à des acquisitions faites par les bibliothécaires. Ces ouvrages restent donc en nombre anecdotique.

Concernant la situation des fonds en breton, les Champs libres ont un fonds assez important et varié si on regarde par rapport à l'étude de cas. Il faut souligner qu'elle a tous les supports possibles. De plus les différents « types » (patrimonial, encyclopédique, lecture publique) de documents s'y trouvent, ce qui n'est le cas que dans quatre autres établissements ayant répondu au questionnaire.

a) Politique documentaire et acquisitions

Quelle politique documentaire est menée par l'établissement ? L'objectif visé est l'exhaustivité, les agents désirent acquérir le plus de publications. Cette politique est mis en place depuis de nombreuses années, comme l'expliquait la conservatrice en 1992, Marie-Thérèse Pouillias : « Notre critère, c'est l'exhaustivité. Nous avons la responsabilité du dépôt légal donc une vocation régionale[73]. » Ce point diffère de ce qui a été mis en avant par les autres établissements qui parlent régulièrement d'achat « systématique ». Bien que l'un n'exclue pas l'autre, par le premier terme on évoque l'intégralité, la totalité sans aucune omission. Le second appelle davantage à un procédé mécanique, automatique sans en mentionner l'objectif. Les deux peuvent s'avérer complémentaires, cependant le premier me paraît plus rendre compte d'une recherche active.

[73] Gehannin, « Fonds local et-ou régional et discours sur la Bretagne ».

Le fonds local/ régional des Champs libres comporte tous les documents concernant la Bretagne et les bretons, et ce, quel que soit la langue, l'éditeur, le support et l'auteur[74]. Cette exhaustivité, laisse apercevoir ce qu'il en est pour les ouvrages en langue bretonne. Sur ce point la bibliothèque se différencie des autres de la ville. Pour appréhender la taille des fonds en langue régionale dans les autres établissements, j'ai fait une recherche sur le catalogue, qui est commun[75]. Ne connaissant pas le breton, j'ai cherché des ouvrages à travers les voyelles « a » et « e », en utilisant l'opérateur booléen « OU ». J'ai sélectionné en plus, deux filtres : « breton » pour la langue puis « bibliothèques de quartiers » pour la collection. Le résultat affiche 160 documents répartis dans 11 médiathèques. Si je fais la même opération en sélectionnant « les Champs libres » en collection et localisation, le résultat est de 2 321 ouvrages. La différence est considérable, l'expérience permet de se rendre compte que la situation des Champs libres est exceptionnelle et n'est pas représentative des fonds ainsi que politiques documentaires des autres bibliothèques rennaises concernant le breton. J'ai remarqué par la même occasion que, dans la recherche avancée, le gallo n'est pas proposé comme filtre de langue. Cela témoigne de la place prédominante que prend le breton qui tend à s'imposer comme langue régionale au détriment du gallo et des autres parlers locaux.

[74] Gehannin.
[75] Bibliothèque de Rennes, « Bibliothèques de Rennes », Bibliothèques de Rennes, consulté le 10 juin 2019, https://www.bibliotheques.rennes.fr/.

Concernant le budget consacré par la bibliothèque aux collections en breton, la conservatrice confie que finalement les moyens financiers mis pour les acquisitions sont « très peu de choses ». Il n'y a pas de somme précise réservée pour le fonds en breton. L'estimation faite, est que cela correspond à 3% du budget dédié au fonds local. C'est donc une faible portion du fonds local, cela représente une part négligeable du budget total de la bibliothèque. On constate que le pourcentage exprimé est plus bas que celui des bibliothèques de la même envergure, ayant des collections de taille à peu près similaire. Cela est étonnant de la part d'une bibliothèque qui se veut une vitrine de la production régionale, on s'attendrait à ce qu'une plus grande dépense soit faite pour l'acquisition dans la langue régionale. Finalement, c'est grâce au dépôt légal imprimeur qu'est constitué presque l'intégralité du fonds en breton, et certainement le fonds en gallo par la même occasion. Le dépôt légal représente une véritable chance pour l'établissement, il reçoit gracieusement deux exemplaires de tous les documents imprimés dans la région. Néanmoins, si cela ne crée pas une dépense forte, la gestion de ce dépôt nécessite du temps et des moyens humains. C'est aussi une raison pour laquelle il apparaît difficile d'avoir une politique documentaire précise car la bibliothèque ne choisit pas ce qu'elle acquiert. L'exhaustivité dont il a été parlé consiste à compléter ce qui a été reçu.

De la même manière, les circuits d'acquisition se distinguent des autres par la présence du dépôt légal. Les Champs libres acquièrent par le biais du marché public. La bibliothèque n'a pas grand besoin de se tourner vers des libraires ou éditeurs locaux car l'institution du dépôt légal imprimeur lui assure l'obtention des documents publiés localement et régionalement. Parmi ses éditeurs de référence on trouve Al liamm, une revue littéraire et culturelle bimestrielle ; Al lanv est un magazine associatif et militant qui aborde des sujets politiques, culturels et littéraires. Plusieurs maisons d'éditions éditent des ouvrages destinés à l'apprentissage, c'est le cas de Skol vreizh qui publie principalement du matériel scolaire et des documentaires, TES (Ti-Embann ar Skolioù) crée et édite des ressources pédagogiques, enfin Sav Heol propose des textes faciles pour les débutants ainsi que du matériel pédagogique. Keit vimp bev est une maison d'édition associative qui édite principalement des ouvrages pour la jeunesse, la maison d'édition associative Banoù heol fait paraître des bandes dessinées avec des ouvrages pour enfants. An allarc'h est une maison d'édition qui diffuse des romans, des nouvelles, des poèmes, des récits. Plusieurs de ces éditeurs bénéficient de subventions de la part de l'Institut culturel de Bretagne, de la région Bretagne, du Conseil Général du département d'où elles sont originaires, également de l'Education nationale pour ce qui a trait à l'éducation. Par là, on voit le poids des politiques culturelles qui favorisent, aident les maisons d'éditions et permettent la création puis la diffusion en langue régionale.

b) Visibilité des fonds

Les bibliothécaires ont choisi de répartir les ouvrages en langue régionale sur plusieurs niveaux. De cette manière on les trouve en lecture publique avec la fiction (niveau 4) ou chez les enfants (Niveau 0), la presse est disponible en Vie du citoyen (niveau 0), c'est au pôle Patrimoine (niveau 6) qu'il y a le plus grand nombre de documents. J'ai trouvé le principe intéressant, supposant que la présence d'ouvrages en breton à côté d'autres en français, permettrait un accès plus facile pour les lecteurs bilingues. Lors d'une consultation de documents, des ouvrages des deux langues sont facilement trouvables car ils sont dans un même rayon. Ce système permettrait une meilleure visibilité du fonds, car celui-ci n'est pas cantonné qu'au fonds local du 6ème étage qui n'est peut-être pas attractif pour des lecteurs cherchant de la fiction ou des livres pour enfants par exemple.

Je vais maintenant présenter mes observations sur place concernant la visibilité des fonds en langue bretonne et gallèse dans les rayons de la bibliothèque.

Tout d'abord, je vais commencer par le niveau 6 qui est consacré au patrimoine et au fonds régional. Puisqu'il y a des documents patrimoniaux, une partie de la salle est réservée pour leur consultation sur place. Les monographies sont séparées des bandes dessinées. Les monographies n'ont pas de signalétique particulière pour différencier les ouvrages en breton, en gallo et en français. Ils sont tous mélangés sans distinction selon la classification décimale Dewey.

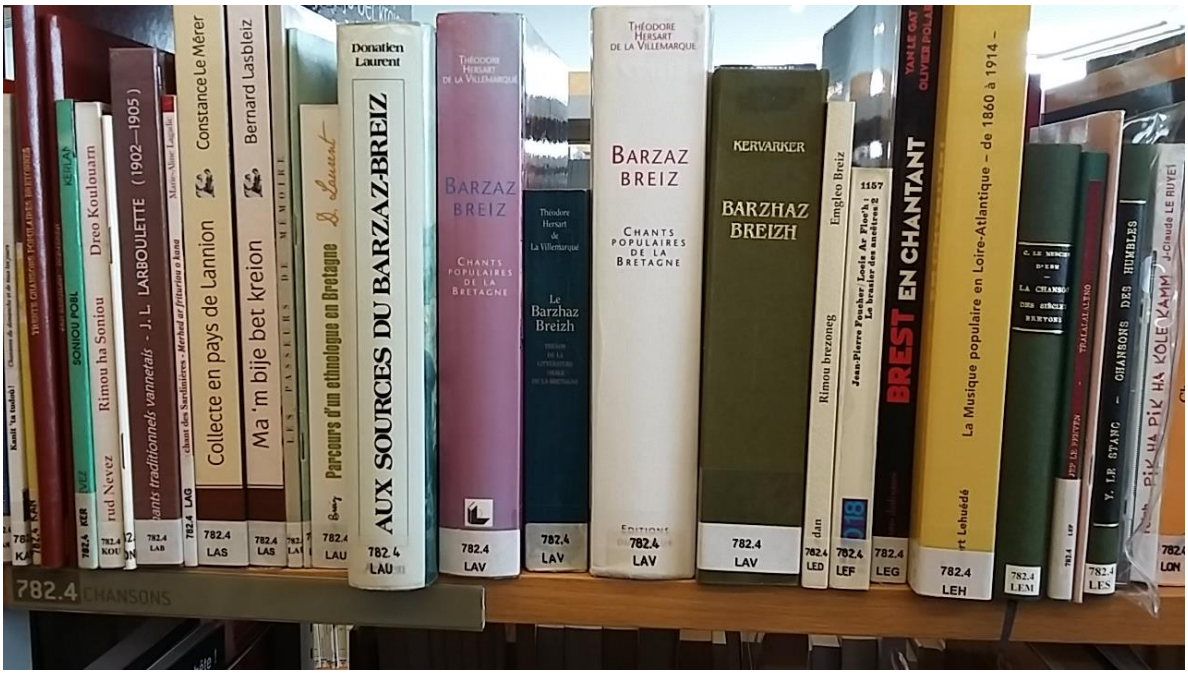

Photo 1 – Un rayon du pôle patrimoine, où se mêlent documents en français et en breton

Cette photo illustre la situation des documents. Les ouvrages ne sont pas rapidement identifiables comme étant écrits dans langue ou une autre. J'ai trouvé que l'absence de signalétique était problématique, un visuel ou un code couleur sur la cote leur permettrait d'être plus facilement repérables.

Les bandes dessinées présentes à ce niveau sont classées de deux manières. D'un côté sur un rayonnage identique à celui des monographies, on trouve celles qui sont en breton et en gallo : une étiquette sur l'étagère l'indique, sont aussi signalées celles inspirées la matière celtique et sur l'histoire de la Bretagne. De l'autre côté, dans des bacs sont rangés les ouvrages d'auteurs et de sujets régionaux. Ils sont classés par ordre alphabétique à partir du nom de l'auteur. D'après moi ce classement est plutôt efficace, il est aisé de trouver ce que l'on cherche, de plus la proximité avec les autres thèmes, matières est aussi l'occasion de découvrir davantage.

Comme j'ai débuté avec le 6ème niveau, je vais continuer en descendant. Le niveau 5 ne contient pas d'ouvrage en langue régionale. Par contre, au niveau 4, le pôle Langues et Littératures, accueille les fictions en breton. En visitant cet étage j'ai eu des difficultés à trouver les documents en question. Ils sont classés avec les fonds en langue étrangère et signalés par une inscription sur le haut du rayon. J'ai été surprise par la taille du rayonnage, je m'attendais à une collection plus fournie étant donné que la bibliothèque recherche l'exhaustivité. En y réfléchissant par la suite, j'en ai conclu que la majorité des documents en langue régionale se trouvent au niveau 6.

Photo 2 – Rayonnage des fictions en breton

Au niveau 3, pôle Sciences et Vie pratique, quelques DVD concernant la Bretagne sont

disponibles, de même que quelques-uns en breton, mais très peu. Ils sont mélangés avec ceux en français, dispersés sur les rayonnages à côtés des monographies selon les thèmes abordés.

Le pôle Musiques, au niveau 2, contient des CD en breton. Là encore, ils ne sont pas facilement repérables, s'il y avait une volonté d'attirer les usagers vers ce fonds, il faudrait revoir la signalétique. Ils ont été rangés dans le fonds « musiques du monde » dans la partie consacrée aux régions de France. Comme attendu, la partie consacrée à la musique de la région (musique traditionnelle, artistes bretons) est plus importante que pour les autres régions de France.

Photo 3 – Rayonnage de CD consacré à la Bretagne

Le niveau 1, La MeZZanine, est réservé pour les adolescents. Il ne contient pas de fonds en langue régionale à l'exception de quelques CD dans un bac « musique bretonne ». Cette absence me questionne, car elle paraît exclure d'office l'utilisation de ces fonds par les jeunes. Cependant ceux-ci ne sont pas toujours à l'aise pour explorer la bibliothèque et encore moins le fonds régional qui fait l'office de salle d'étude en plus de se trouver au 6ème étage. Bien qu'il soit compréhensible qu'il n'y ait pas de fonds très développé en langue régionale, il pourrait y avoir ne serait-ce que quelques documents de disponibles afin de signaler leur existence quitte à ensuite rediriger vers un autre étage. Cela pourrait être utile pour les étudiants en école diwan notamment.

L'espace Enfants au niveau 0 regroupe des livres, albums, CD, DVD et magazines. Ceux-ci sont rangés par ordre thématique. Concernant le fonds en breton, il se trouve placé dans le rayon des ouvrages en langue étrangère. Il est facilement identifiable et simple d'accès. Les CD sont juxtaposés aux livres et albums. La signalisation n'est pas plus forte que pour les autres collections, cependant l'ensemble est efficace.

Photo 4 – Rayonnage dans l'espace Enfants

Enfin, la presse est disponible dans la section « Vie citoyenne ». Comme expliqué plus tôt, la situation de ce pôle est un peu déroutante lors d'une première visite. Ce qui m'a étonnée d'abord, c'est le nombre de casiers vides que j'ai trouvé assez important. Il y a beaucoup et journaux et de périodiques locaux, régionaux, qui sont bien signalés à travers des affiches indicatives. Par contre, je n'ai repéré qu'un périodique et qu'un journal écrits en langue bretonne.

En ce qui concerne la visibilité en ligne, le portail des Champs libres est disponible en français, en anglais et en breton. La recherche avancée permet de filtrer les documents par leur langue, ce qui aide à la recherche d'ouvrages en langue régionale. De plus, à travers l'onglet « Collections » en sélectionnant « Langues étrangères », une présentation de ces fonds s'affiche, à l'intérieur plusieurs langues sont proposées avec un lien hypertexte dirigeant vers le catalogue collectif régional, en ayant filtré par la langue choisie et par le mot-clef « romans ». Cet accès est simple et pratique, il évite d'avoir à passer par la recherche avancée. Il valorise le fonds breton de lecture publique en lui créant un accès direct.

La bibliothèque des Champs libres traite tous les documents antérieurs à 1960 comme anciens. Pour les valoriser, elle a un portail : « les Tablettes rennaises », qui permet de découvrir des images, des livres et des journaux numérisés. L'établissement est aussi responsable depuis 2011 de la base de données « Hermine », celle-ci aide à la recherche de références d'articles sur Bretagne et bretons, les nombreux services de documentations, bibliothèques et internautes peuvent participer pour l'étoffer.

Les fonds en langue bretonne sont répartis sur plusieurs niveaux de l'établissement. C'est une démarche intéressante, ainsi les usagers n'ont pas à se rendre spécifiquement au niveau 6 pour y accéder. Cependant, la signalétique utilisée n'est pas toujours très efficace, même inexistante pour les monographies du fonds régional, ce qui rend certaines collections difficiles à trouver ou à identifier ou premier abord. A l'inverse, on trouve plus aisément l'accès aux collections, par le catalogue en ligne, à travers le site des Champs libres. La bibliothèque apparaît active dans la valorisation en ligne, elle gère une bibliothèque numérique, une base de données et se charge du Catalogue collectif de Bretagne.

c) Des fonds utilisés ?

L'établissement des Champs libres possède des fonds en langue régionale qui sont conséquents, de ce côté-là il remplit son ambition de bibliothèque régionale. Une question qui subsiste : ces fonds rencontrent-ils leur public ? Sont-ils utiles et utilisés ?

Mme Le Nail assure que les fonds sont peu consultés mais néanmoins de façon régulière. De la même manière, il y a peu de demandes de la part du lectorat, comme de la part des pouvoirs publics. Pourtant, les utilisateurs de ces collections sont variés, on y trouve des scolaires, des étudiants, des actifs et des retraités. Tous les niveaux de connaissance dans la langue sont signalés parmi les usagers : des chercheurs, des étudiants, des locuteurs natifs, il a été précisé en plus : des nouveaux locuteurs (qui suivent des cours). Une difficulté probablement rencontrée pour évaluer la consultation des fonds est leur dispersion. Au niveau Patrimoine et régional, il est facile de se rendre compte globalement, si les fonds sont consultés ou non. Dans les autres niveaux, cela est plus compliqué alors que les documents sont mêlés à d'autres collections. Cela n'empêche pas que les fonds soient peu consultés, je voulais simplement souligner le manque de précision, il serait intéressant de savoir si les documents à un certain niveau sont plus utilisés que ceux qui sont rangés à d'autres.

Pour promouvoir ses collections en langue régionale, principalement en breton, la bibliothèque, en plus d'un accès sur internet, propose des animations et des temps de conversation. La communication de ces moments d'échanges est faite notamment à travers une annonce visible sur le rayon des documents de fictions en breton, ainsi que sur un mur de « La Vie du Citoyen » où toutes les actions culturelles sont présentée et classées selon le jour, l'heure où elles ont lieu. Ce temps de conversation prend place une fois par semaine, le jeudi de 12h30 à 13h30. L'horaire donne l'occasion à ceux qui sont à proximité de pourvoir s'y rendre lors d'une pause déjeuner, mais n'est, en même temps, pas très pratique.

B. L'exemple de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine

1) Présentation de la structure et de son intérêt

La Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine (MDIV) a cinq antennes en plus de sa centrale, qui sont : Bécherel, Fougères, Pipriac, Rennes et Vitré. Elle dessert 277 établissements, qui correspondent à 224 bibliothèques puis 53 points de lecture. Grâce à eux, ce sont 963 797 habitants qui ont accès aux services de lecture publique[76]. Je voulais compléter mon étude de cas de la bibliothèque des Champs libres avec la MDIV pour tenter dans un premier temps de vérifier si le premier établissement est vraiment à part dans sa gestion des fonds bretons en Ille et Vilaine. De plus, c'était l'occasion d'apporter un nouveau regard à travers une structure qui ne côtoie pas directement le public et qui dessert de petites villes. Je voulais également savoir s'il y a corrélation entre ruralité et utilisation de fonds en langue régionale ou non. Pour cela, j'ai contacté le bibliothécaire responsable des fonds en gallo et en breton, Dominique Sinueux, avec qui j'ai eu une brève conversation téléphonique.

[76] Ille et Vilaine le département, « Schéma départemental de la lecture publique 2016-2021 » (Rennes: Ille et Vilaine le département, 2015).

2) Les fonds en langue régionale

Pour commencer, il faut signaler que les langues bretonnes et gallèses sont confiées au bibliothécaire responsable des langues étrangères. Cela constitue un changement par rapport aux autres établissements, où il s'agit davantage du responsable du fonds local ou régional. Les langues composant ce fonds sont l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le portugais, le russe, l'arabe ainsi que le gallo et le breton. Un petit budget est utilisé pour ces deux derniers langages. C'est à peu près 600€, sur une enveloppe de 5 000€ pour l'ensemble du fonds. La répartition est généralement autour de 500€ pour les acquisitions en breton et une centaine d'euros, parfois légèrement plus pour celles en gallo.

Cette différence est justifiée par le marché éditorial qui est très inégal, étant plus fort en breton. Le bibliothécaire explique cette inégalité de manière historique. Alors que le breton a une existence historique avérée par des traces d'imprimés, ce n'est pas le cas du gallo qui se qualifie davantage comme un parler. Sa forme écrite est récente, encore en développement. Même si la ville de Rennes n'a jamais parlé le breton, la présence d'écoles diwan et de l'université ayant un cursus bretonnant ont commencé à faire entrer cette langue de manière artificielle. La présence du breton en bibliothèque est due à une volonté de refléter les pratiques culturelles des habitants du département, ainsi qu'à certaines politiques volontaristes des élus du territoire.

Au niveau de l'édition, on déplore un manque de documents pour les enfants, à part des initiations à la langue, son histoire il n'y a pas de documentaires. Au contraire, les publications sont nombreuses concernant l'histoire locale, les sciences sociales, les livres d'auteurs régionaux. La traduction de best-sellers vers le breton et le gallo se révèle aussi florissante. Les acquisitions de la MDIV pour ces fonds sont réalisées auprès d'un libraire spécialisé à Rennes. Celui-ci s'avère être de bon conseil.

Concernant la corrélation entre la ruralité et la demande en langue régionale, M Sinueux a mis en avant que c'est, paradoxalement, à Rennes qu'il y a la plus grande partie des locuteurs bretons. Cependant ce rapport fonctionne pour le gallo, bien qu'il n'y ait pas de chiffres précis disponibles. La médiathèque ne fournit des communes de moins de 10 000 habitants, en fait 63% des bibliothèques desservies par elles sont situées dans des communes de moins de 2 000 habitants[77], elles sont donc toujours en zone rurale. Bien qu'il n'y ait pas de comparaison possible, on m'a affirmé que les fonds en langue régionale sortent beaucoup, qu'ils sont très demandés.

Les compétences développées par le bibliothécaire sont la linguistique pour réaliser le travail d'acquisition. Un désir et un goût de l'apprentissage sont également nécessaires.

---

[77] Ille et Vilaine le département.

Pour conclure, j'ai constaté à travers cette étude de cas que la gestion des fonds en langue régionale faite par la structure des Champs libres est réellement unique en Ille et Vilaine. Je ne peux pas affirmer qu'il y a une corrélation entre la ruralité et la demande de fonds en langue régionale, je peux malgré tout signifier ces fonds sont très régulièrement sortis.

Conclusion

A travers cette étude s'est dessinée la place complexe occupée par les fonds en langues régionales dans les bibliothèques de lecture publique. Ces collections sont sans cesse prises entre deux feux : entre « péremption » et conservation, populaires et savantes, délaissées et demandées. Selon la région où l'on est, selon la langue dont il est question les considérations et les traitements de ces documents sont différents. Leur place est d'autant plus compliquée, qu'on ne sait pas trop où les classer, dans le patrimoine, dans le fonds local, dans le fonds régional, avec les langues étrangères, parmi les ouvrages en langue française etc.

En étudiant les documents et en écrivant ce mémoire, j'ai eu des difficultés à sortir ces documents du fonds local, ils y étaient si souvent rattachés, qu'ils s'y mêlaient avec les documents en français. Il n'était pas évident de ne considérer qu'eux. En bibliothèque, ils sont profondément rattachés à leur aire géographique d'origine, qui correspond à leur aire historique et culturelle. Je pense que c'est de là que vient le lien sous-jacent avec la politique. Parce que l'identité et le territoire deviennent une revendication, une fierté ; la langue, perçue comme symbole car différente, devient un enjeu. L'inscription de cette langue dans la bibliothèque, en tant qu'espace public et culturel, est une manière d'inscrire et légitimer cette différence et ces revendications.

Les objectifs qui sont à l'origine desdits fonds, se révèlent être parfois politiques. C'est pour d'autres une façon de rendre hommage aux origines de l'établissement, de valoriser le patrimoine culturel, linguistique et littéraire. Dans d'autres cas encore, les collections sont développées en raison de la présence continue de la langue, à la forte production éditoriale. Les langues régionales sont présentes car elles incarnent une réalité dans le territoire.

La gestion de ces fonds n'est pas aisée car il n'y a pas de directives, de normes officielles. Les collections sont si diverses en nombres de documents, de thèmes, de langues qu'il n'y a pas de façon de faire qui puisse être représentative, s'adapter à toutes les bibliothèques. Une politique documentaire bien pensée et précise, constitue une aide. Les offices publics des langues régionales sont là pour aider aux acquisitions, aux animations, ils connaissent parfaitement la situation locale. La gestion des fonds en langue régionale est différente, car il s'agit d'un circuit de proximité. Cette charge requiert des compétences autres que celles d'un bibliothécaire classique, rien qu'au niveau des connaissances culturelles et linguistiques.

L'exemple de Rennes est édifiant, la langue régionale n'y est présente qu'artificiellement. Cependant, de par sa situation géographique et la responsabilité du dépôt légal imprimeur, la bibliothèque des Champs libres a une vocation régionale et s'efforce d'être la plus exhaustive possible concernant les fonds en langue bretonne. Au contraire, la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine a des collections plus modestes, moins de moyens également, elle n'atteint pas le même public, mais paradoxalement le sien est peut-être plus demandeur.

Table des matières

INTRODUCTION **1**

I. Les fonds en langue régionale dans les bibliothèques municipales **3**
A. Etat de la recherche : un manque à pourvoir 3
1) Une problématique peu étudiée 3
2) Des fonds en langue régionale plus orientés vers l'étude et le patrimoine 3
B. Comment s'insèrent ces fonds ? 6
1) Mise en place d'un questionnaire pour trouver des sources 6
2) Insertion institutionnelle des langues régionales 7
a) Statut légal des langues régionales 7
b) Situation des langues régionales en France 9
c) Question de la Charte européenne 15
3) Insertion dans un réseau historique, culturel et municipal 17
a) Historique des fonds en langue régionale 17
b) Partenariats 19
c) Rapport à la tutelle 20
d) Rapport au lectorat 22
e) Influence sur le travail d'un bibliothécaire 27
f) Des fonds légitimes ? 29
C. Bibliothéconomie des fonds de lecture publique en langue régionale 31
1) Etats des lieux des fonds en langue régionale 31
2) Des politiques documentaires inexistantes ? 33
3) Acquisitions 35
a) Budgets 35
b) Circuit du document 37
4) Catalogage 39
5) Mise à disposition des fonds 40
a) En rayon 40
b) Une visibilité en ligne limitée 42
6) Comment faire vivre un fonds en langue régionale ? 43
7) Une conservation et un désherbage problématiques 44
8) Circulation dans le réseau 45
a) Le réseau municipal ou intercommunal 45
b) Rapports avec la bibliothèque départementale 46

II. Bibliographie **47**
A. Cadre légal et situation des langues régionales 47
B. Etudes sur les bibliothèques 49

III. Etude de cas **51**
A. L'exemple de la bibliothèque des Champs libres à Rennes 51
1) Présentation de la structure et de son intérêt 51
2) Les fonds en langue régionale 52
a) Politique documentaire et acquisitions 53
b) Visibilité des fonds 56
c) Des fonds utilisés ? 61
B. L'exemple de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine 62
1) Présentation de la structure et de son intérêt 62
2) Les fonds en langue régionale 63

CONCLUSION **65**

TABLE DES MATIERES **67**

TABLE DES ILLUSTRATIONS **68**

ANNEXE **69**

Table des illustrations

Carte 1 – Répartition des fonds et sous-fonds locaux et régionaux en France 4
Carte 2 – Localisation et nombre de locuteurs des langues régionales en France 10

Graphique 1 – Evolution de l'édition en breton et en occitan entre 2015 et 2017 13
Graphique 2 – Catégories socio-professionnelles des lecteurs des fonds en langue régionale selon les bibliothécaires 24
Graphique 3 – Niveau de connaissance de la langue par les lecteurs sélectionné par les bibliothécaires 25
Graphique 5 – Fréquence des supports des documents 32
Graphique 4 – Représentation des fournisseurs..... 38

Tableau 1 - Nombre de documents en langue régionale dans les bibliothèques interrogées 31

Photo 1 – Un rayon du pôle patrimoine, où se mêlent documents en français et en breton 56
Photo 2 – Rayonnage des fictions en breton 58
Photo 3 – Rayonnage de CD consacré à la Bretagne 59
Photo 4 – Rayonnage dans l'espace Enfants..... 60

Annexe

Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux bibliothèques

Questionnaire sur les fonds en langue régionale

Quelle(s) langue(s) régionale(s) est/sont présente(s) dans les fonds de votre structure ?

Origines des fonds

Depuis quand existe-t-il des fonds en langue régionale dans votre établissement ?

Qui est à l'origine de la création de ces fonds ?

Pourquoi ces fonds ont-ils été créés ? Quels en sont les objectifs ?

Description des fonds

Combien de documents comptent ces fonds ?

Quels types de documents sont présents dans ces fonds ?

☐ Patrimoniaux ☐ Encyclopédiques ☐ Lecture publique

Quels en sont les supports ?

☐ Presse ☐ Dictionnaire ☐ CD ☐ DVD ☐ Fiction adulte ☐ Fiction enfant ☐ Documentaire adulte ☐ Documentaire enfant

Quelle est votre politique documentaire concernant ces fonds ?

Acquisitions

Que représentent ces fonds dans le budget d'acquisition ?

Y a-t-il des subventions particulières ?

Comment acquérez-vous ces fonds ? (marché, etc.)

Quels sont vos éditeurs de référence ?

Recevez-vous des demandes spécifiques concernant ces fonds ? (de la part des lecteurs, des pouvoirs publics…)

Gestion

Quels sont les indicateurs du SIGB par rapport aux mouvements des documents en langue régionale ?

Comment ces fonds sont-ils placés dans la bibliothèque ?

Comment sont-ils catalogués ?

Quel(s) lectorat(s) utilise(nt) ces fonds ?

Catégorie socio-professionnelle :

☐ Scolaires ☐ Etudiants ☐ Actifs ☐ Retraités

Niveau de connaissance de la langue :

☐ Chercheurs ☐ Etudiants ☐ Locuteurs natifs

A quelle fréquence ces fonds sont-ils consultés ?

Quelles actions sont faites pour promouvoir ces fonds ?

☐ Cours de langue ☐ Temps de conversation ☐ Expositions ☐ Page internet dédiée ☐ Animations ☐ Présentation d'auteurs ☐ Autres

Quels types de partenariats mettez-vous en œuvre ? Avec quels établissements ?

Acceptez-vous que ces réponses soient citées, utilisées dans le cadre d'un mémoire de recherche ?

☐ Oui ☐ Non

Accepteriez-vous d'être recontacté à ce sujet ?

☐ Oui ☐ Non

RÉSUMÉ

Les langues régionales en France ont une place complexe, entre méfiance et protection. Les fonds dans ces langues sont présents dans les bibliothèques de lecture publique depuis de nombreuses années, pourtant peu d'études ont été menées à leur sujet. Ce mémoire a pour but de présenter la situation de ces fonds en France métropolitaine, d'expliquer leurs buts, la façon dont ils fonctionnent ainsi que leur environnement et son influence. Une étude de cas sur la bibliothèque Les Champs libres à Rennes puis la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine vient compléter cette recherche.

mots-clés : Langues régionales ; Bibliothèques ; Bibliothéconomie ; Lecture publique

ABSTRACT

Regional languages in France hold a complex place, between suspicion and protection. Collection in these languages are present in public reading libraries since many years, however few studies were lead about them. This master's dissertation has the purpose to present this collection situation in Metropolitan France, to explain their goals, how they work as well as their environment and its influence. A case study on Rennes' library Les Champs libres then the Ille et Vilaine regional library come to complete this research.

keywords : Regional languages ; Libraries ; Library science ; Public reading

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Jeanneau Célestine

déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 11 / 06 / 2019

Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

université angers